PROJET DE TERRITOIRE

Cœur d'Essonne Agglomération
Un "Projet de Territoire 2030" partagé

Adopté par le Conseil Communautaire le 15 janvier 2019

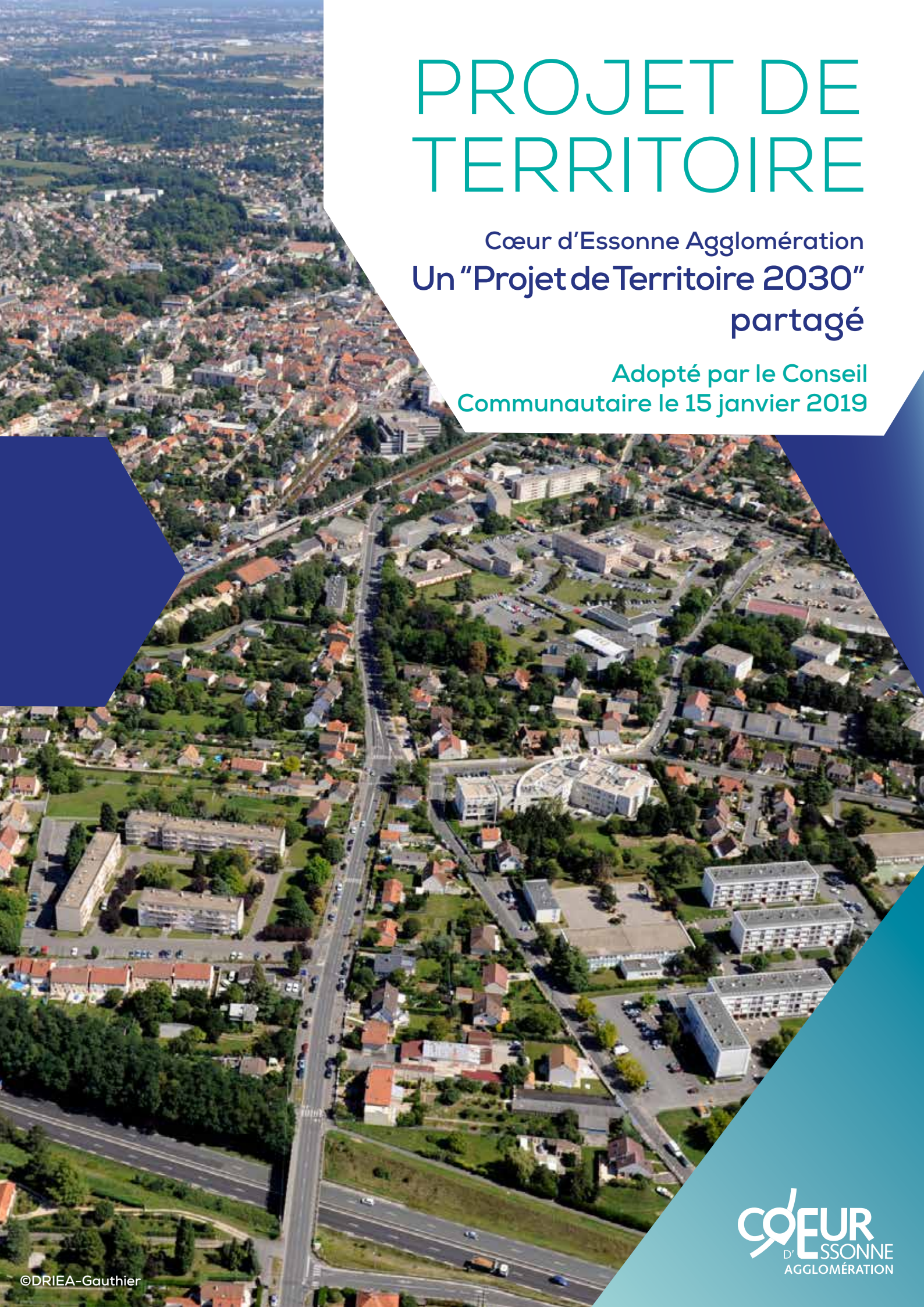

©DRIEA-Gauthier

CŒUR D'ESSONNE AGGLOMÉRATION

Sommaire

Partie 1
De la genèse à la mise en œuvre, l'histoire d'un « Projet de Territoire 2030 », véritable feuille de route, conçue pour les habitants et avec l'ensemble des acteurs locaux. P.4

Pourquoi un « Projet de Territoire 2030 » ?
Une volonté politique affirmée sans faille P.6
Une méthode, un calendrier, la concertation comme moteur P.10

Partie 2
Un diagnostic du territoire partagé et enrichi par la concertation des acteurs .. P.12

Un diagnostic de l'IAU mis en débat et approfondi par la concertation P.14
La contribution des agents communautaires P.20
La contribution du Conseil local de développement ... P.22
La contribution des acteurs économiques P.23

Partie 3
Une feuille de route politique claire, volontariste et partagée P.26

THÈME 1 • « Affirmer un équilibre entre ville et campagne » P.28
THÈME 2 • « Se mobiliser pour l'amélioration des déplacements » P.30
THÈME 3 • « Relever les défis des grandes transitions » P.32
THÈME 4 • « Développer les solidarités de proximité » P.34
THÈME 5 • « Promouvoir des projets innovants et fédérateurs » P.36
THÈME 6 • « Agir au sein de la région Île-de-France » P.36

Partie 4
Un plan d'actions opérationnel P.40

Les textes réglementaires d'envergure P.42
Fiche action 1-1 • Préserver les exploitations agricoles, limiter la consommation des surfaces agricoles, encourager la production locale et la reconversion en filière bio P.44
Fiche action 1-2 • Protéger et maîtriser les espaces naturels menacés de mitage et/ou à vocation agricole P.45
Fiche action 1-3 • Être un acteur du grand cycle de l'eau P.46
Fiche action 1-4 • Préserver, développer et valoriser la biodiversité sur le territoire P.47
Fiche action 1-5 • Exiger l'exemplarité pour toute nouvelle implantation stratégique d'entreprises P.49
Fiche action 1-6 • Donner priorité au commerce de proximité, maîtriser le développement des surfaces commerciales P.50
Fiche action 2-1 • Élaborer et mettre en œuvre un Plan local des déplacements (PLD) P.51
Fiche action 2-2 • Poursuivre la démarche engagée sur les « pôles gares » en intégrant une réflexion sur les services à créer autour des transports P.52
Fiche action 2-3 • Mieux faire connaître l'ensemble des solutions de mobilité du territoire, notamment au travers des applications transports existantes comme Via-Navigo P.53
Fiche action 2-4 • Mettre en œuvre un schéma d'itinéraires cyclables à l'échelle du territoire P.54
Fiche action 2-5 • Fédérer la mise en place de plans de mobilité par les entreprises du territoire, impulser une démarche collaborative au niveau des zones d'activités .. P.55
Fiche action 3-1 • Élaborer et mettre en place un schéma de développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) P.56
Fiche action 3-2 • Projet Sésame : faire de Cœur d'Essonne Agglomération un Territoire pionnier de la transition agricole et alimentaire P.57
Fiche action 3-3 • Maîtriser les consommations d'énergie dans les structures et bâtiments publics P.58
Fiche action 3-4 • Aider à la création d'un pôle régional de formation et d'enseignement technologique supérieur dans le domaine de la simulation numérique P.59
Fiche action 3-5 • Favoriser l'accès à l'emploi de proximité et à l'emploi de demain P.60
Fiche action 3-6 • Intégrer l'action publique autour de l'innovation grâce au numérique P.61
Fiche action 4-1 • Œuvrer pour le maintien et le développement d'une offre de soins publique/privée adaptée aux besoins du territoire P.62
Fiche action 4-2 • Favoriser l'inclusion numérique. P.63
Fiche action 4-3 • Soutenir et développer les Tiers-Lieux P.64
Fiche action 4-4 • Mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), voiries, espaces publics et transports P.65
Fiche action 4-5 • Favoriser l'inclusion sociale et territoriale par l'accès à la culture, notamment en contribuant à la réussite éducative, à la formation continue et à la lutte contre les discriminations P.67
Fiche action 5-1 • L'aménagement de La Base 217 P.68
Fiche action 5-2 • Création du pôle d'innovation de la simulation numérique P.70
Fiche action 5-3 • Promouvoir et valoriser les PME / PMI engagées dans l'innovation, la Recherche et le Développement (R&D) P.71
Fiche action 5-4 • Faire de l'Économie sociale et solidaire (ESS) une priorité au service de l'innovation et de l'emploi P.72
Fiche action 5-5 • Mettre en œuvre le plan d'actions spécifique à l'économie circulaire adopté en mars 2018 ..... P.73

Éditorial

Éric Braive
Président de Cœur d'Essonne Agglomération

Après deux premières années consacrées à la mise en place d'une nouvelle organisation, au renforcement et à l'harmonisation des diverses compétences exercées, mais également à la poursuite des nombreux projets engagés, le temps était venu pour notre jeune Agglomération de tracer une perspective, d'afficher ses priorités et ses axes d'intervention privilégiés, en se dotant d'une véritable feuille de route pour les 10 à 15 prochaines années.

C'est là tout l'objectif de notre « Projet de Territoire 2030 », élaboré tout au long de l'année 2018.

Dans un monde en perpétuelle évolution, où nos sociétés connaissent de profonds bouleversements et se trouvent confrontées à de sérieuses difficultés en matière économique, sociale et environnementale, Cœur d'Essonne Agglomération a fait le choix de l'anticipation, en décidant de se fixer un cap, une vision claire et affirmée pour l'avenir de notre territoire et de ses 198 000 habitants.

Une telle démarche n'avait véritablement de sens que si elle s'appuyait sur la participation de l'ensemble des acteurs locaux et des forces vives qui font Cœur d'Essonne Agglomération.
Ainsi, ce Projet de Territoire c'est d'abord le fruit d'une œuvre collective, le résultat d'une large concertation associant à la fois les élus communautaires et municipaux des 21 communes membres, les représentants du Conseil local de développement, les agents de l'Agglomération, les acteurs économiques et bien sûr les Cœur d'Essonniens, qui en seront les principaux bénéficiaires.

C'est tous ensemble que nous avons identifié les forces et les faiblesses de notre territoire et c'est aussi collégialement que nous avons défini les 6 grandes thématiques qui structurent notre Projet de Territoire.

À partir de ces quelques orientations et sur la base de cette vision partagée, notre Agglomération entend désormais conduire toute une série d'actions ciblées au cours de ces prochaines années.

Toutes ces initiatives et ces interventions, nous les avons voulues très concrètes, pragmatiques et réalistes, afin qu'elles répondent véritablement aux attentes et besoins exprimés et que chacun puisse suivre leur réalisation au fil du temps.

Ce document fondateur, c'est celui de Cœur d'Essonne Agglomération dans sa globalité, dans sa diversité. Il est l'émanation de tout un territoire, de tous ses acteurs rassemblés autour d'une même ambition. C'est la richesse et toute la force de notre Projet de Territoire, c'est également la garantie de son succès.

CŒUR D'ESSONNE AGGLOMÉRATION – La Maréchaussée – 1, place Saint-Exupéry - 91704 Sainte-Geneviève-des-Bois Cedex - Tél. : 01 69 72 18 00 - communaute@coeuressonne.fr • Directeur de la publication : Éric Braive • Conception et réalisation : NDBD Communication - ndbd.fr • Crédits photos : CDEA, Dehe Nicolas, DRIEA-Gauthier, DRIEA Gobry, Fermes d'avenir, Moley Béatrice, Stroppa Philippe, Tassafi Aurélia • Imprimé par ATRI en janvier 2019

De la genèse à la mise en œuvre, l'histoire d'un « Projet de Territoire 2030 », véritable feuille de route, conçue pour les habitants et avec l'ensemble des acteurs locaux.

PARTIE

1

Le 1er janvier 2016 naissait Cœur d'Essonne Agglomération, issue de la fusion de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge (CAVO) et de la Communauté de communes de l'Arpajonnais (CCA). Cette fusion s'est faite avec la ferme volonté politique de faire valoir les particularités d'un territoire hétérogène mais complémentaire, au confluent d'une partie nord plus urbaine et dense, et d'une partie sud plus rurale et verte : entre ville et campagne.

Véritable feuille de route politique d'un territoire nouveau à fortes potentialités, le « Projet de Territoire 2030 » de Cœur d'Essonne Agglomération illustre le consensus d'allier l'action de proximité à la vision de l'avenir, au service des 21 communes qui composent le territoire, des 198 000 citoyens qui l'habitent et des 15 000 activités économiques qui le font vivre. C'est la raison pour laquelle une constante forte s'est installée durant les 12 mois de sa préparation : celle d'associer le plus largement possible, et à chaque étape de son élaboration, les 59 élus communautaires, les 488 élus municipaux, les 671 agents qui font vivre le service public au quotidien, les 220 membres du Conseil local de développement, les 198 000 habitants invités à donner leur opinion, les partenaires institutionnels et les acteurs économiques. C'est ainsi que se résume l'esprit premier qui avait guidé la fusion des deux entités précédentes en une Agglomération unifiée : « *c'est avec le cœur que nous construisons l'avenir* », plaçant l'humain et le citoyen au centre des politiques publiques.

PARTIE 1
De la genèse à la mise en œuvre, l'histoire d'un « Projet de Territoire 2030 », véritable feuille de route, conçue pour les habitants et avec l'ensemble des acteurs locaux.

Pourquoi un « Projet de Territoire 2030 » ? Une volonté politique affirmée sans faille

Le « Projet de Territoire 2030 » de Cœur d'Essonne Agglomération résulte avant tout d'une volonté politique sans faille et collégiale de le mener à bien. Il s'agit en effet d'un document non obligatoire, non réglementaire, dont la création résulte d'une démarche collective, démocratique et politique au sens noble du terme. L'esprit du document a ainsi été fixé d'emblée par son Président, Éric Braive, et son premier Vice-Président, Bernard Sprotti, en charge de coordonner les travaux, autour de six objectifs clairs :

- **fixer un cap et une vision d'avenir ;**
- **affirmer l'identité du territoire et son positionnement métropolitain ;**
- **anticiper les mutations de la population et les changements de modes de vie et de pratiques ;**
- **relever les défis des grandes transitions en favorisant les innovations ;**
- **fédérer le territoire autour d'un véritable projet commun partagé et concerté ;**
- **et faire ainsi face à la raréfaction des ressources financières.**

Cette feuille de route stratégique a été formalisée et pensée comme un outil de légitimité et de crédibilité notamment dans les rapports avec les partenaires institutionnels de l'Agglomération. Elle crée également un processus continu et dynamique, pour les acteurs opérationnels qui devront la mettre en place, pour les élus chargés de son déploiement et de son évaluation, mais également pour les acteurs externes du territoire, ainsi capables d'apprécier les effets de son application concrète.

« Un document non obligatoire dont la création résulte d'une démarche volontaire, collective et politique »

1. DU MARIAGE TECHNIQUE À LA FUSION STRATÉGIQUE : QUAND LA CAVO ET LA CCA DEVIENNENT CŒUR D'ESSONNE AGGLOMÉRATION

Pourquoi maintenant ? Car les élus ont considéré que la maturité de l'institution, née au 1er janvier 2016, le permettait. C'est dans le cadre de la mise en œuvre de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, prévoyant la généralisation de l'intercommunalité à l'ensemble des communes et la création d'intercommunalités de taille importante, que germe l'idée du rapprochement entre la Communauté d'agglomération du Val d'Orge (CAVO, 10 communes pour 134 000 habitants) et une très grande partie de la Communauté de communes de l'Arpajonnais (11 communes pour 64 000 habitants). En effet, le projet de schéma régional de coopération intercommunale, de février 2015, prévoyait la création d'une agglomération de 500 000 habitants regroupant 48 communes de l'Arpajonnais en Essonne au SAN de Sénart en Seine-et-Marne, unanimement refusée par les deux intercommunalités et les communes membres. Forts d'une continuité territoriale, d'une convergence d'intérêts stratégiques territoriaux et de valeurs communes, les élus locaux des 21 conseils municipaux qui constituent ce que l'on appelle aujourd'hui Cœur d'Essonne Agglomération, se mobilisent fortement contre ce projet de fusion, parviennent à faire entendre leurs voix, ainsi que celles de leurs habitants, en provoquant la réunion de la CAVO et de la CCA, actée par arrêté préfectoral le 4 décembre 2015. Si ce temps de construction se

©DEHE Nicolas

Conseil communautaire d'installation à Arpajon – Janvier 2016

« L'ambition de *faire territoire* peut dépasser aujourd'hui son fondement réglementaire pour prendre désormais racine dans les esprits comme dans les cœurs »

fonde sur le rejet d'un schéma imposé, et sur la nécessité d'un rapprochement institutionnel permettant d'échafauder un scénario alternatif, le temps de maturation, de connaissance, d'appropriation des élus et des citoyens d'un territoire nouveau, identifié comme nécessaire, permet désormais de dépasser la simple union technique pour parvenir à la véritable fusion stratégique, formalisée dans le document de Projet de Territoire. L'ambition de départ, de « *faire territoire* », peut aujourd'hui dépasser son strict fondement réglementaire dans les textes, et prendre désormais racine dans les esprits comme dans les cœurs, et se traduire en thématiques politiques, en enjeux stratégiques et en actions concrètes.

2. DE LA DIFFÉRENCIATION À LA COMPLÉMENTARITÉ : UN TERRITOIRE AU CARREFOUR D'OPPORTUNITÉS

La réunion de deux territoires existants et la fusion de deux institutions distinctes ont naturellement permis d'additionner ce qui existait. Aux compétences obligatoires exercées par les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) s'ajoutent des compétences optionnelles librement déterminées par chacune des institutions, des actions conduites au sein de la CAVO et de la CCA, sans nécessité ni volonté de les remettre en cause. Il s'agissait ainsi de bien respecter les équilibres issus de la fusion et les habitudes prises par les citoyens en matière d'accès aux services publics communautaires. Ces additions ont permis de faire émerger des convergences, permettant d'adapter des modalités de travail différentes pour imaginer des fonctionnements communs nouveaux, des réflexes collectifs, un esprit communautaire élargi, d'appréhender les territoires, les usages, mais également pour stabiliser un fonctionnement et une manière de penser et de définir l'action publique. En deux ans, Cœur d'Essonne Agglomération s'est ainsi dotée d'une structure, de modalités de prises de décisions, de partage des responsabilités, d'une organisation opérationnelle et d'habitudes de débats constructifs entre élus. Cela a permis de structurer une stratégie de développement unique.

©DRIEA-Gauthier

Désormais, le temps est venu de formaliser ces intentions au sein d'un document dédié.

Des premiers échanges sur la nécessité de transcrire noir sur blanc la réflexion et les positions politiques se dessinent des problématiques partagées par tous. Elles fondent les opportunités diverses qui s'offrent au territoire pour la préparation de son avenir :

- par l'importance et la qualité du cadre de vie qui appellent à un développement et à une urbanisation pensés et maîtrisés pour rester décideurs de l'utilisation, ou non, d'un foncier disponible rare en région francilienne ;
- pour respecter l'équilibre entre une identité et une histoire agricoles ancrées et une nécessité avérée, en grande couronne ;
- pour l'offre du logement divers et adapté à une population en demande, tout en veillant au subtil équilibre entre l'implantation de services et d'équipements publics de proximité, l'installation de commerces et l'organisation des transports et de la circulation au sein d'un territoire qui connaît déjà des difficultés en la matière ;
- la question cruciale des déplacements et des mobilités dans un territoire au cœur du Département, au sein de la Région, à la desserte forte mais aux conditions de transports et de circulations difficiles pour les usagers des infrastructures routières et ferroviaires. Une thématique qui transcende toutes les autres, forte de la volonté d'offrir aux habitants la possibilité de "vivre et travailler au pays" : qualité des transports en commun, aménagements routiers pour fluidifier les temps de parcours, développement de l'emploi de proximité pour limiter les déplacements, accès à la capitale mais aussi trajets intra à Cœur d'Essonne Agglomération, adaptations aux nouveaux modes et usages de déplacements, alternatives à la voiture individuelle, circulations douces, etc. ;
- la grande mixité du territoire, source d'une infinie richesse, et enjeu fort et subtil de conciliation pour réunir les attentes diverses issues des mixités sociales, économiques, démographiques, paysagères, des différences d'accès au service public, et enfin les réponses publiques données à un monde en multiples transitions numérique, économique, agricole, écologique, énergétique. Un chantier qui ne peut s'appuyer que sur des coopérations et des partenariats, car largement au-delà des compétences strictes exercées par l'Agglomération. Cela questionne sur la place, le rôle et les modalités de négociation et de pression de Cœur d'Essonne Agglomération afin de peser dans les débats stratégiques de répartition des financements et des investissements au sein de la métropole du Grand Paris pour un rééquilibrage vers les territoires de grande couronne.

« L'économie durable : juste équilibre entre développement durable et développement économique intrinsèquement liés »

C'est la raison pour laquelle deux thématiques transversales à toutes les autres sont clairement identifiées par les élus pour apparaître dans l'ensemble du « Projet de Territoire 2030 » : en premier lieu, la question du développement durable pour concilier toutes les transitions, et, ensuite, la question du développement économique équilibré entre emploi de proximité et grands projets d'innovation pour la préparation d'un avenir plus solidaire. Deux sujets intrinsèquement liés dans l'esprit communautaire, s'alimentant l'un l'autre et permettant de concilier tous les enjeux précédemment identifiés. Cœur d'Essonne Agglomération, entre ville et campagne, parvient ainsi à promouvoir le concept de l'économie durable, au centre de ses réflexions et au cœur de ses actions.

3. LE PROJET DE TERRITOIRE : UNE FEUILLE DE ROUTE POLITIQUE ET STRATÉGIQUE POUR STRUCTURER UNE AMBITION

Les opportunités et les atouts dont le territoire dispose, les actions déjà mises en œuvre ou déjà esquissées, les compétences additionnées entre les deux territoires réunis nécessitaient une vision stratégique qui puisse servir à fixer un cap élaboré, pragmatique et politique permettant de rassembler les deux projets de territoire de la CAVO et de la CCA.

C'est toute l'ambition de ce « Projet de Territoire 2030 » qui se propose d'anticiper, de structurer la réflexion, de définir les enjeux et de choisir les actions emblématiques pour rendre opérationnelles les décisions prises. En ressort une feuille de route synthétique sur les grandes priorités d'action qui n'exclut en rien l'ensemble des actions menées au quotidien, déjà engagées et en cours de réalisation.

LES ÉLÉMENTS CLEFS DU PROJET DE TERRITOIRE DE L'EX-CCA

Ce projet actualisé juste avant la fusion, fournissait 4 objectifs politiques, déclinés en 21 intentions : assurer le développement économique pour promouvoir l'emploi de proximité et l'attractivité du territoire, réussir l'aménagement du territoire pour conserver l'identité tout en favorisant les pôles de centralité et les connexions, favoriser et améliorer les déplacements pour faciliter la vie des habitants, maintenir et développer un haut niveau de service public aux habitants.

LES ÉLÉMENTS CLEFS DU PROJET DE TERRITOIRE DE L'EX-CAVO

Ce projet s'articulait autour de six enjeux ainsi définis et priorisés : répondre aux besoins des habitants en matière de logement, définir un projet de développement économique durable, protéger le patrimoine naturel et la biodiversité, favoriser les alternatives à la voiture, renforcer l'offre en équipements, penser les secteurs d'enjeux à long terme.

« Le "Projet de Territoire 2030" : une feuille de route stratégique pour compléter les actions déjà engagées »

4. L'INTÉRÊT GÉNÉRAL CHEVILLÉ AU CORPS : DE LA DIFFÉRENCIATION À LA MUTUALISATION DES VISIONS

Dans le prolongement direct des échanges et des valeurs qui avaient présidé à la naissance de Cœur d'Essonne Agglomération, la démarche de constitution de ce « Projet de Territoire 2030 » a permis de renforcer et développer encore plus l'esprit communautaire et le sentiment d'appartenance à un collectif et à des ambitions plus larges que celles vécues dans les différentes communes, sans gommer les différences d'approches. La définition d'un tronc commun pour l'Agglomération, entièrement tournée vers le service aux communes, respectant leurs particularités et leur auto-détermination. Sans gommer les différences d'approches, ni nier les spécificités locales essentielles en démocratie, la démarche, centrée autour du débat et de la concertation, s'est attachée à souligner les convergences, mutualiser les visions pour transformer les différences en nuances et les convictions respectives en des valeurs partagées fermement rappelées.

LES COMPÉTENCES DE L'AGGLOMÉRATION

Elle dispose de multiples compétences. Si le développement économique, l'emploi, le logement et les transports font partie de ses principaux axes d'intervention, Cœur d'Essonne Agglomération agit également dans de nombreux services de proximité : accueil des enfants de moins de 3 ans, entretien des voiries, collecte des déchets, gestion de l'eau potable, des équipements culturels et sportifs ou encore éclairage public. Retrouvez toutes les compétences sur www.coeuressonne.fr/l-agglomeration/competences.html

PARTIE 1
De la genèse à la mise en œuvre, l'histoire d'un « Projet de Territoire 2030 », véritable feuille de route, conçue pour les habitants et avec l'ensemble des acteurs locaux.

Une méthode, un calendrier, la concertation comme moteur

Dessiner un projet de territoire à l'horizon 2030 en consultant l'ensemble des acteurs qui œuvrent au sein de l'Agglomération exige de la méthode, un calendrier ambitieux et réaliste pour respecter l'exigence première des élus : celle de disposer d'une feuille de route concertée et partagée en prenant le temps d'une concertation et d'une association les plus larges possibles.

1. UN PROCESSUS EN TROIS TEMPS

Force de propositions et de conseils, la SORGEM, aménageur public (www.sorgem.fr), a construit un scénario de production du « Projet de Territoire 2030 » en trois grandes étapes :

1/ l'établissement d'un diagnostic par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) d'Île-de-France (voir page 16) qui présente ses conclusions aux élus du Bureau communautaire ;

2/ sur la base de ce diagnostic, définition des enjeux et consultation de l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire, pour approfondir, affiner, débattre et enrichir le diagnostic établi afin d'équilibrer les visions entre chiffres clefs et territoire vécu. La seconde phase, de début mars à fin septembre 2018, a permis d'esquisser et de valider une feuille de route politique concertée et partagée, adoptée en Conseil communautaire le 10 novembre 2018 (voir page 27) ;

3/ rédaction des fiches-actions basées sur la feuille de route politique, déclinant concrètement les thèmes et enjeux stratégiques et politiques qui constituent le plan d'actions opérationnel pour une mise en œuvre pluriannuelle de 2019 à l'horizon 2030 (voir page 40).

Séance du Conseil local de développement

2. L'ASSOCIATION DES ACTEURS

L'ensemble des acteurs a pu être consulté selon des modalités adaptées au public et à sa diversité :

- Les élus du Conseil communautaire ont été amenés à approfondir le diagnostic, esquisser la feuille de route, prendre connaissance des synthèses et conclusions des concertations et arbitrer le document autour de quatre Conseils communautaires spécifiquement dédiés (décembre 2017, mars 2018, novembre 2018, adoption finale janvier 2019) et de trois Bureaux communautaires de travail (décembre 2017, octobre 2018, décembre 2018).
- Les élus municipaux des 21 villes de Cœur d'Essonne Agglomération ont affiné le diagnostic de l'IAU et formulé leurs propres réflexions, ajouts et remarques à la feuille de route autour de 11 réunions décentralisées organisées dans les communes (de mars à juin 2018) et d'une soirée de synthèse des concertations et contributions (novembre 2018).
- Les habitants ont été très largement consultés via la mise à disposition (du 10 juin au 30 septembre 2018) d'une plateforme collaborative, d'un questionnaire en version papier distribué dans chaque foyer et lors des événements organisés sur le territoire (notamment les forums de rentrée en septembre 2018).
- Les agents se sont mobilisés en trois sessions d'ateliers décentralisés pour donner leur vision du territoire (mai 2018), enrichir la feuille de route esquissée par les élus (juin 2018), et décliner les actions issues de la concertation (novembre 2018).
- Le Conseil local de développement a organisé deux sessions de trois ateliers avant l'été 2018, en quatre regroupements thématiques, avant une séance spéciale plénière de récolement et de synthèse de sa contribution (décembre 2018).
- Les acteurs économiques ont pu se prononcer sur le diagnostic du territoire et sur la formulation d'axes prioritaires et d'actions spécifiques en direction du développement économique et de l'emploi lors de deux sessions de travail organisées à la Cité du Développement Économique et de l'Emploi (septembre 2018, novembre 2018).

LE CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil local de développement est une instance de concertation et de participation qui donne la possibilité à la société civile de participer aux décisions concernant l'avenir de Cœur d'Essonne Agglomération. C'est un lieu d'expression, de propositions, d'initiatives, de mobilisation et de dialogue au sein duquel les différents acteurs du territoire donnent leur avis et partagent leur regard citoyen sur les grands projets d'aménagement et de développement durable du territoire. Le Conseil local de développement de Cœur d'Essonne Agglomération compte 220 membres issus de la société civile, représentatifs de la vie associative, des secteurs économiques, éducatifs, scientifiques, sociaux, culturels, environnementaux et institutionnels du territoire. Le Conseil local de développement réunit quatre collèges : élus, institutionnels, professionnels et syndicats, associations.

Plus d'informations : www.coeuressonne.fr/l-agglomeration/conseil-de-developpement/composition.html

Un diagnostic du territoire partagé et enrichi par la concertation des acteurs

Atelier participatif des agents de l'Agglomération

PARTIE

2

Première étape d'un projet de territoire : la connaissance fine de celui-ci, des enjeux qui le traversent, des forces qui le structurent et des faiblesses qui l'empêchent ou le retardent. C'est l'étape déterminante du diagnostic. La volonté des élus fut de lier trois réflexions différentes : celle technique, illustrée et objective de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France (IAU) ; celle stratégique, pragmatique et concrète des différents acteurs du territoire (élus communautaires, élus municipaux, agents communautaires, acteurs économiques, Conseil local de développement) ; celle, enfin, quotidienne, globale et spontanée des habitants, dont plus de 4 000 ont répondu au questionnaire public. En résulte une vision exhaustive, qualitative et partagée du territoire de Cœur d'Essonne Agglomération.

PARTIE 2
Un diagnostic du territoire partagé et enrichi par la concertation des acteurs

Un diagnostic de l'IAU mis en débat et approfondi par la concertation

L'IAU structure son rendu autour de 15 indicateurs clefs, 8 forces identifiées, et 8 faiblesses à travailler.

1. 15 INDICATEURS CLEFS

1. Une composition équilibrée de la population globalement similaire à l'Essonne et à la Région.
2. Un déficit de jeunes adultes (les 20-25 ans) au bénéfice des plus jeunes (les - de 12 ans) qui s'explique à la fois par une faiblesse de l'offre d'enseignement supérieur et de formation sur le territoire qui oblige les jeunes adultes à le quitter provisoirement ou définitivement, et d'autre part par une grande offre culturelle, sportive, scolaire, de qualité et un cadre de vie qui incite de nombreuses familles à privilégier le territoire pour élever leurs enfants jeunes ou en bas âge.
3. Un vieillissement de la population avec une augmentation forte des jeunes retraités, plus sensible qu'ailleurs, en raison de l'implantation historique de familles dans les années 70 en Essonne arrivées désormais à l'âge de la retraite et fidèles à leur territoire d'installation.
4. La taille des ménages continue à diminuer légèrement, comme dans le Département, et comme dans la région francilienne, en raison de phénomènes connus de décohabitation, de multiplication des familles mono-parentales, etc.
5. Une plus forte représentation des couples avec enfants et, dans une moindre mesure, des couples sans enfant, expliquée par la qualité du territoire, du cadre de vie et du service public local en direction des enfants et des familles.
6. Des ménages de classes moyennes avec une sous-représentation des plus pauvres et des plus aisés, caractéristique des territoires de grande couronne, pour une relative homogénéité des ressources, bien qu'une analyse par commune démontre certaines hétérogénéités. Le niveau de vie médian par unité de consommation est ainsi de 23143, très légèrement supérieur (pour ne pas dire conforme) au niveau régional (22379).
7. Deux secteurs d'emploi sont très spécifiques au territoire par rapport à la moyenne régionale : le commerce de détail et la construction (indice de spécificité supérieur à 1,5).
8. Un tiers des actifs va travailler vers la capitale et sa première couronne, un tiers des actifs va travailler sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération, un tiers des actifs, enfin, va travailler en Essonne ou sur les départements limitrophes.
9. Une répartition de l'emploi sur le territoire assez équitable, et proportionnelle au nombre d'habitants là où des territoires voisins connaissent une concentration plus forte des bassins d'emplois sur un ou deux sites majeurs.
10. 57064 emplois sur le territoire soit 13 % des 442528 emplois essonniens.
11. Un taux d'emploi faible (0,60) par rapport à la moyenne régionale située à 0,93, elle-même très extraordinaire par rapport aux autres régions françaises.
12. Une croissance de l'emploi supérieure (+6,6 %) aux moyennes départementales (+4 %) et régionales (+2,8 %) depuis 2014.
13. Un niveau de formation des actifs moins élevé que la moyenne régionale : 50,06 % de la population se situe entre aucun diplôme et le CAP contre 40 % au niveau régional, expliqué en partie par un déficit chronique de l'offre de formation qualifiante et supérieure sur le territoire.
14. Un niveau d'équipement équilibré et supérieur à la moyenne départementale, notamment pour les spectacles et le cinéma où Cœur d'Essonne Agglomération est deux fois mieux dotée que la moyenne des EPCI de grande couronne. Avec une vigilance cependant sur l'offre de soin qui a tendance à diminuer.
15. Enfin, la superficie du territoire compte 13343 hectares au total dont :
    - 38 % d'espaces urbanisés (dont 2/3 de l'habitat) ;
    - 27 % d'espaces agricoles ;
    - 19 % d'espaces boisés ;
    - le reste étant constitué des infrastructures routières et ferroviaires, et de fleuve et rivières.

› La taille des ménages continue à diminuer très légèrement comme dans le département

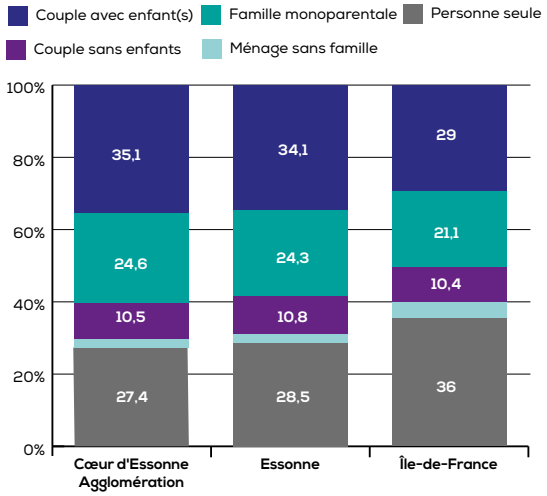

› Des trajets domicile-lieu de travail équilibrés entre accès à la capitale et la première couronne et déplacements intra-Essonne ou limitrophes.

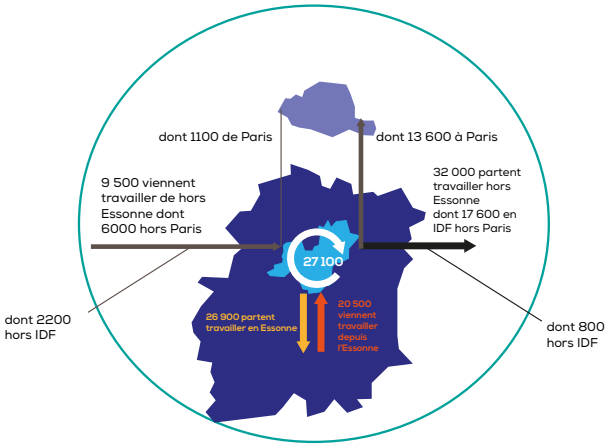

Source : INSEE RGP 2014

› Répartition par groupe d'âge en 2013 (%)

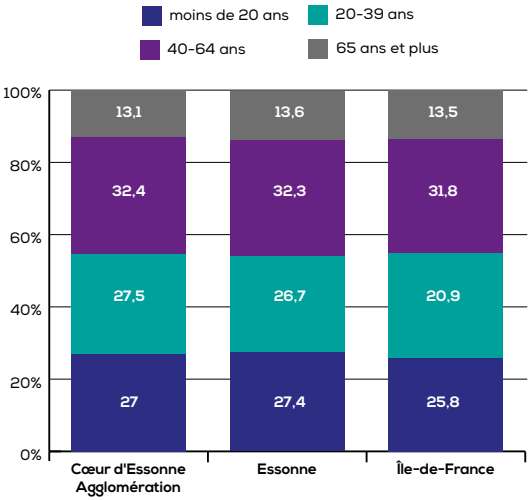

› Une répartition de l'emploi proportionnelle à la population

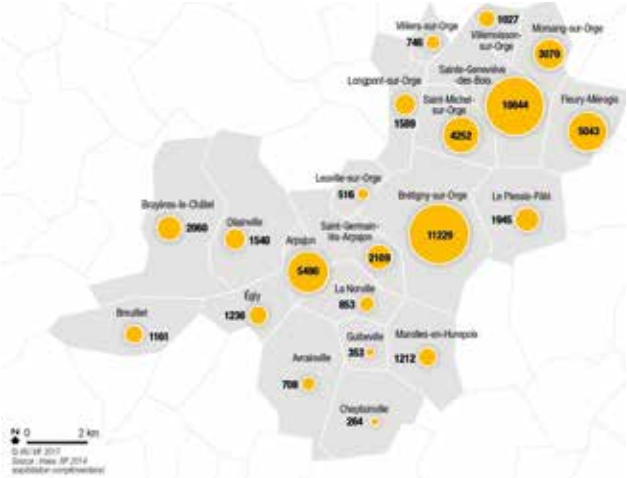

Une spécialisation de l'emploi salarié (en 2014) dominée par le commerce et la construction

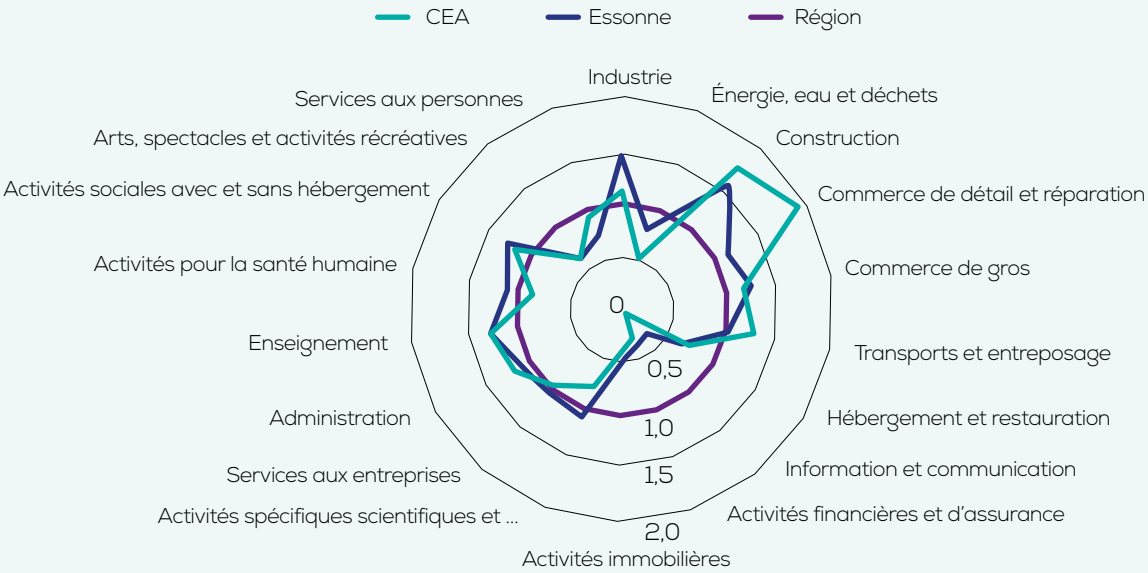

Source : Insee, CLAP

DES FORCES STRUCTURELLES

1. Une position territoriale stratégique pour le sud francilien avec des atouts et des spécificités propres.
2. Un potentiel important de développement économique, agricole et urbain.
3. La présence d'acteurs innovants de renommée nationale et internationale.
4. Une dynamique de construction en rapport avec les besoins du territoire.
5. Un territoire qui fidélise ses habitants par un fort taux d'équipement, une offre culturelle et des services diversifiés.
6. Un cadre de vie de qualité et équilibré en Île-de-France.
7. Des paysages de grande qualité.
8. Des centres-villes dynamiques qui, malgré des difficultés notoires, ne connaissent pas encore la gravité rencontrée ailleurs.

DES POINTS DE FAIBLESSE

1. Une offre de transports répondant insuffisamment aux besoins.
2. Des difficultés à maintenir les jeunes actifs sur le territoire.
3. Un taux d'emploi faible et inférieur à la moyenne départementale et régionale.
4. Un taux de formation qualifiante et supérieure faible et inférieur à la moyenne départementale et régionale.
5. Une population vieillissante.
6. Une offre de soins qui diminue.
7. Une forte consommation des terres agricoles.
8. Des espaces naturels diversifiés méconnus.

Retrouvez la synthèse du diagnostic de l'IAU, tout comme son rendu intégral sur www.coeuressonne.fr

L'IAU

Fondation d'utilité publique, l'IAU bénéficie du financement de la région Île-de-France, qui lui garantit une indépendance d'esprit. Ses contributions techniques et scientifiques et ses missions d'assistance, aux États comme aux collectivités locales, sur tous les continents, sont reconnues dans le monde entier. Doté d'un conseil d'administration composé d'élus régionaux et de représentants de l'État, du Ceser, de la Banque de France, de la Caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France, du directoire du Crédit de l'équipement des PME et du CCIP, l'IAU, avec son comité des partenaires, rassemble plus de 150 acteurs de l'aménagement et du développement francilien.
Pour aller plus loin : https://www.iau-idf.fr

10 CHIFFRES POUR CONNAÎTRE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMÉRATION

- 21 villes, 198 000 habitants
- 119 km² de superficie
- 57 054 emplois
- 14 000 activités
- 9 gares, 67 lignes de bus
- 460 km de voirie
- 190 km de pistes cyclables
- 15 structures Petite enfance, 1 900 enfants accueillis
- un réseau de 21 médiathèques dont 13 communautaires avec 55 000 abonnés
- 3 théâtres
- 1 cinéma de 3 salles
- 3 conservatoires communautaires
- 14 équipements sportifs
- 671 agents

Pour aller plus loin : www.coeuressonne.fr

Conseil municipal de Breuillet consacré au Projet de Territoire

2. LA CONTRIBUTION DES ÉLUS MUNICIPAUX AU « PROJET DE TERRITOIRE 2030 »

Si le Conseil communautaire du 17 mars 2018 a lancé la démarche de concertation autour de la première esquisse des thèmes et enjeux politiques, c'est l'ensemble des villes du territoire qui s'est mobilisé pour apporter sa vision des forces et des faiblesses de Cœur d'Essonne Agglomération et dégager des priorités politiques. 11 réunions représentant 17 conseils municipaux ont ainsi été organisées directement dans les communes pour faciliter la participation du plus grand nombre :

- 28 mars 2018 à Breuillet,
- 14 mai à Fleury-Mérogis,
- 22 mai à Ollainville,
- 4 juin à Saint-Germain-lès-Arpajon,
- 5 juin à Cheptainville, Avrainville et Guibeville rassemblés,
- 7 juin à La Norville,
- 11 juin à Marolles-en-Hurepoix,
- 13 juin à Sainte-Geneviève-des-Bois, Morsang-sur-Orge, Villiers-sur-Orge rassemblés,
- 14 juin à Longpont-sur-Orge et Leuville-sur-Orge rassemblés,
- 15 juin à Saint-Michel-sur-Orge,
- 20 juin à Arpajon.

Les autres communes du territoire se sont également saisies du sujet en organisant selon leurs modalités propres un temps d'échange entre élus municipaux, et en fournissant des contributions intégrées à la plateforme stratégique. Tout le contenu de cette consultation qui a rassemblé près de 300 élus locaux, se retrouve dans la feuille de route politique esquissée.

Les enseignements de cette vaste concertation :

- l'ajout d'un sixième thème autonome, celui des transports, des mobilités et des déplacements, auparavant transversal et traité dans chacun des autres thèmes. L'objectif est de mieux affirmer la volonté de forte mobilisation des élus du territoire face à Île-de-France Mobilités (ex STIF), autorité organisatrice des transports de la Région ;
- l'ajout de thématiques centrales pour le bien-être et le confort des citoyens, comme celui, crucial, de la santé et de l'accès aux soins dont la compétence échappe à l'Agglomération mais qui constitue un axe de travail essentiel aujourd'hui au bénéfice des populations ;
- la prise en compte du handicap et l'inclusion des personnes en situation de handicap sur le territoire ;
- l'engagement à renforcer l'égalité femmes-hommes ;
- la question de la participation de l'Agglomération à la lutte contre les changements climatiques.

Les échanges ont permis de rapprocher les villes de leur Agglomération, de susciter le débat, d'affiner enfin un diagnostic technique au plus près du vécu des élus locaux et des administrés, de poser enfin de nouvelles manières de construire Cœur d'Essonne Agglomération en ouverture et en concertation.

Forum des associations à La Norville

3. LA CONSULTATION PUBLIQUE DES HABITANTS

De juin à septembre 2018, Cœur d'Essonne Agglomération a lancé une très vaste campagne de concertation autour du « Projet de Territoire 2030 » en direction de tous les habitants du territoire et de celles et ceux qui y travaillent sans nécessairement l'habiter. Sous la forme d'un questionnaire exhaustif composé de 8 questions phares, les citoyens ont pu se prononcer tant en expression libre qu'en réaction à des propositions et suggestions. Le questionnaire a été mis à la disposition de tous via une plateforme collaborative sur le site Internet de l'Agglomération, mais également par papier, distribué dans les boîtes aux lettres, mis à disposition dans les lieux publics communautaires et directement distribué lors des diverses manifestations où l'Agglomération était présente (forums, Valdorgienne, Foire aux haricots, etc.). Plus de 4 000 questionnaires ont été complétés, équitablement répartis sur l'ensemble du territoire. Ce type d'opération témoigne d'une participation forte, illustrant l'intérêt manifeste des citoyens pour l'avenir de leur territoire. 3 746 réponses ont été analysées (en raison de la date limite de prise en compte fixée au 30 septembre 2018) pour constituer la synthèse de l'avis des habitants sur leur territoire. Les principaux enseignements ? Les voici en quelques graphiques.

Retrouvez la synthèse de la consultation des habitants sur www.coeuressonne.fr

Depuis combien de temps vivez-vous sur le territoire de l'Agglomération ?

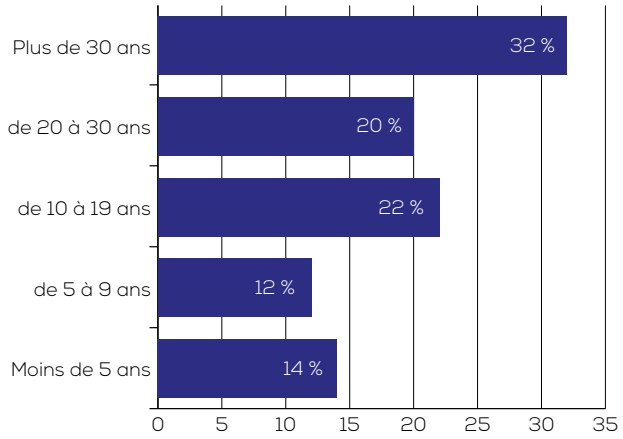

Quand vous pensez à votre vie et/ou votre activité sur Cœur d'Essonne Agglomération, quels sont les trois qualificatifs qui vous viennent à l'esprit ?

Déchets, **Verte**, Insécurité, Mauvais transports, Parcs, **Active**, Fleurie, Dortoir, **Innovante**, Dense, Bruyant, Urbanisée, Rurale, Pollution, Manque de végétalisation, **Culturelle**, **Durable**, Dynamique, Embouteillages, Agréables, Surpeuplée, Sale, Sécurité

Les affirmations qui rassemblent une majorité d'adhésion = les satisfactions

Où il y a de nombreux équipements pour faire du sport	25,1 %	56,7 %	14,8 %	3,4 %
Où il y a de nombreux espaces verts	26,1 %	54,4 %	15 %	4,5 %
Où il y a beaucoup de possibilités culturelles et de loisirs	24,6 %	54,3 %	17 %	4,1 %
Dans lequel les relations de voisinage sont bonnes	14,7 %	63,6 %	15,8 %	5,9 %
Qui bénéficie de bons établissements scolaires	17,1 %	56,8 %	21,2 %	5 %
Dynamique et attratif au niveau économique	15,3 %	57,8 %	21,1 %	5,8 %
Efficace pour le ramassage des déchets	25,8 %	44,8 %	17,9 %	11,5 %
Où les services publics de l'Agglomération sont efficaces et accessibles	9,6 %	55 %	27,4 %	8 %
Qui bénéficie d'une bonne image extérieure	11,7 %	52,5 %	26,4 %	9,5 %
Avec suffisamment de commerces de proximité	20,1 %	37,3 %	27,1 %	15,5 %
Qui a une vraie identité	12 %	44,6 %	32 %	11,4 %

Les affirmations qui rassemblent une majorité de scepticisme = les insatisfactions

Où il y a suffisament de médecins et de personnels de santé	4,8 %	20,4 %	38,9 %	35,8 %
Dynamique et attractif au niveau touristique	4,3 %	28,1 %	47,8 %	19,8 %
Où le prix de l'immobilier reste abordable	5,1 %	37,8 %	41,1 %	16 %
Où l'on se déplace facilement en transports en commun	10,2 %	33 %	35,3 %	21,4 %
Où il est facile de faire garder son enfant	5,6 %	42,6 %	36,3 %	15,6 %

PARTIE 2
Un diagnostic du territoire partagé et enrichi par la concertation des acteurs

La contribution des agentscommunautaires au « Projet de Territoire 2030 »

Permettre au plus grand nombre d'agents de participer tout en perturbant le moins possible le fonctionnement des services, atténuer l'impact de la répartition géographique des agents sur le territoire en proposant d'aller au plus près de leur lieu de travail, prendre le temps en trois sessions distinctes d'entrer dans le détail, et favoriser la participation par des techniques d'animation inclusives et de coproduction : tels ont été les principaux objectifs de la concertation des agents voulue par le Président de Cœur d'Essonne Agglomération. Un avis d'autant plus pertinent que 58 % des agents résident sur l'Agglomération apportant à la fois une expertise technique et un témoignage du quotidien.

1. IDENTIFICATION DES PRINCIPALES FORCES DU TERRITOIRE PAR LES AGENTS

Invités chacun à formuler individuellement et anonymement les trois principales forces du territoire à leurs yeux, les 82 agents participants de la première phase ont ainsi répondu :

1. **Le cadre de vie** : qualité du cadre de vie, des espaces verts et du paysage, proximité de l'Orge, entre avantages de la ville et avantages de la campagne, divers.
2. **Service public** : équipements et services publics en nombre, de proximité et de qualité (sport, culture, petite enfance, réseau des médiathèques).
3. **Développement économique** : politique volontaire de développement économique, de dynamisation, d'aménagement (Teratec, pépinières, La Base 217, offres d'emploi de proximité, projets urbains).
4. **L'offre commerciale** (commerces de proximité, zones commerciales).
5. **Position géographique centrale et desserte** (au cœur de l'Essonne, au cœur de la métropole, de la Région, proximité de Paris, Orly, Massy TGV).
6. **Esprit communautaire de plus en plus développé, compétences multiples et utiles, agents engagés et désormais consultés.**
7. **Diversité et mixité de la population.**
8. **Qualité de l'offre de logements et son coût, plus abordable qu'ailleurs.**

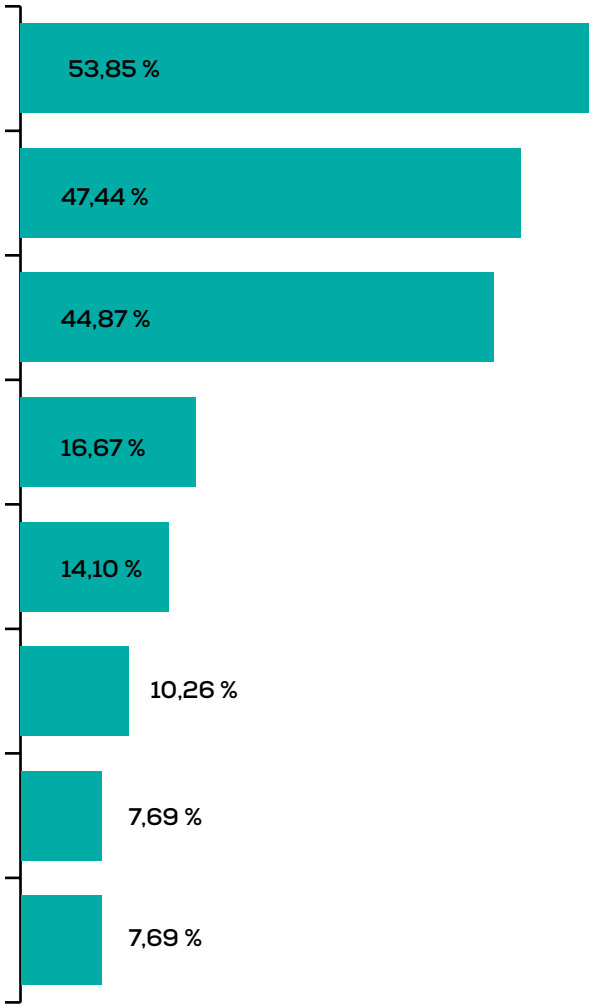

2. IDENTIFICATION DES PRINCIPALES FAIBLESSES DU TERRITOIRE PAR LES AGENTS

Invités chacun à formuler individuellement et anonymement les trois principales faiblesses du territoire à leurs yeux, les 82 agents participants de la première phase ont ainsi répondu :

1. **Transports :** offre de transports en commun qui ne répond pas aux besoins (déplacements interbanlieue, vétusté du RER C)
2. **Circulation :** infrastructures routières saturées et non adaptées (bouchons, routes impraticables, zones commerciales le week-end), peu entretenues.
3. **Enseignement :** manque d'établissements universitaires ou post-bac, pour les études supérieures, mais aussi de centres de formation pour les actifs et d'adéquation des formations dispensées **aux emplois du territoire.**
4. **Trop de densification,** perte de qualité de cadre de vie, de moins en moins d'espaces verts, naturels et /ou agricoles, architecture peu qualitative.
5. **Manque d'emplois** (notamment pour les cadres) et développement économique insuffisant.
6. **Manque de lieux de convivialité,** de sortie (pub, bars à vins, cinéma, culture, heures décalées, etc.), de lieux fédérateurs de grande envergure (grandes salles de spectacle, grands équipements sportifs, etc.), et de programmation culturelle pour tous
7. **Manque de cohérence et d'un projet fédérateur, de symboles communs, même événementiels :** succession d'actions, pas de stratégie. Agglomération encore jeune et méconnue, proche d'agglomérations plus visibles et plus attractives, difficultés à communiquer sur ce que fait Cœur d'Essonne Agglomération.
8. **Désertification médicale et offre de soins.**

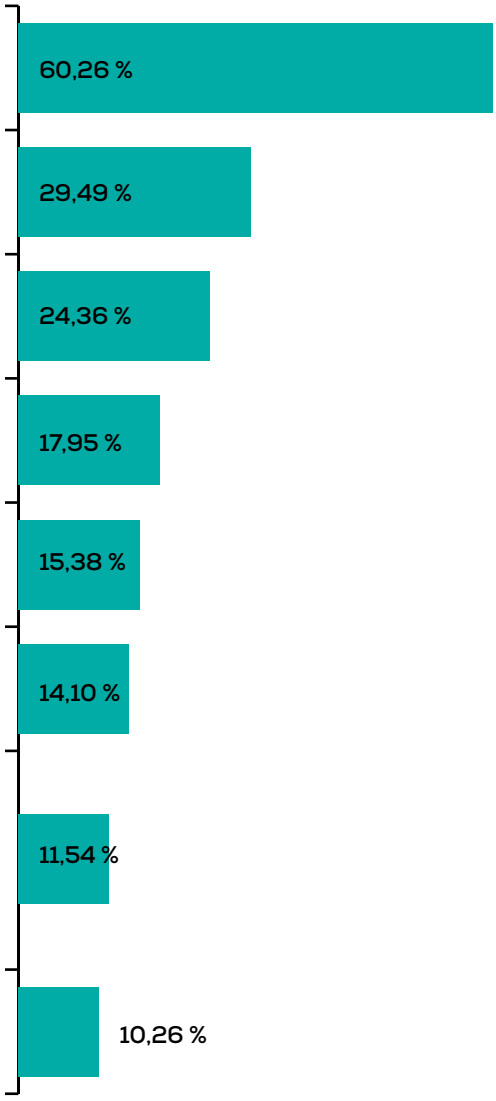

3. LA VISION DU TERRITOIRE PAR LES AGENTS QUI LE SERVENT

Le texte qui suit est issu d'une synthèse des quatre contributions collectives produites par les agents.

« Malgré des infrastructures ferroviaires et routières non adaptées, notamment pour les trajets à l'intérieur de l'Agglomération, Cœur d'Essonne Agglomération est un territoire très attractif, central et bien positionné (à proximité des axes routiers et autoroutiers, de la gare TGV de Massy, de l'aéroport d'Orly) notamment du point de vue des emplois créés, de la présence de diverses entreprises de la plus petite à la plus grande, d'une offre de services très complète en direction des habitants, des espaces verts en nombre, des commerces de proximité présents et de qualité par rapport aux autres territoires, notamment pour les enfants et les familles (écoles de qualité, médiathèques, équipements sportifs et culturels, parcs, activités, marchés locaux, zones d'activité). Territoire innovant, dans un environnement entre ville et campagne, où l'offre de logements est diversifiée et plus accessible qu'ailleurs, Cœur d'Essonne Agglomération a des atouts considérables et propose une grande diversité de projets, tels le déploiement des bornes électriques, des liaisons douces et en matière de développement durable. Cœur d'Essonne Agglomération n'exploite néanmoins pas encore pleinement son potentiel en matière de vie de quartier. Elle ne promeut pas encore assez les circuits courts, et les produits locaux et artisanaux. Enfin, le territoire souffre d'un manque d'offre de soins et d'hôpitaux. » Retrouvez la synthèse de la contribution des agents sur www.coeuressonne.fr

PARTIE 2
Un diagnostic du territoire partagé et enrichi par la concertation des acteurs

La contribution du Conseil local de développement au Projet de Territoire

Saisi par le Président sur la question du « Projet de Territoire 2030 » pour l'année 2018, le Conseil local de développement a remis, lors de sa séance du 10 décembre 2018, sa vaste contribution, issue d'un processus de travail cadré et productif. Six séances de travail ont ainsi été organisées avant l'été 2018 en deux séries de trois ateliers pour chacun des quatre regroupements thématiques opérés :

- Le cadre de vie, l'urbanisme, la cohérence territoriale, l'aménagement, les ressources naturelles, la biodiversité, les espaces agricoles, l'agriculture, les circuits courts, les espaces verts, l'énergie, les enjeux climatiques
- Les transports (ferrés, bus, marchandises), les déplacements, les mobilités, les circulations douces, le stationnement
- Le développement économique, l'attractivité, les ZAE, le commerce, les grands projets, l'innovation, l'ESS, la formation, l'emploi, le numérique
- Les questions sociétales, le vivre ensemble, la cohésion sociale, l'habitat, le logement, la démocratie participative, la culture, le sport, la vie associative, le tourisme, les équipements et les services collectifs de proximité, la santé, la communication

Les membres du Conseil local de développement ont ainsi été amenés à prendre connaissance du diagnostic du Projet de Territoire, à enrichir les premières orientations du « Projet de Territoire 2030 » définies par les élus communautaires, et à proposer des actions qui pourront s'y intégrer. Il a également formulé des propositions d'actions existantes à conforter, à améliorer, des propositions d'actions nouvelles à mener, des propositions d'actions susceptibles d'être portées par les membres du Conseil local de développement ou autre acteur.

De ce travail foisonnant ont été extraits 124 atouts, 166 faiblesses, 69 orientations, 79 enjeux, 166 actions existantes à renforcer et/ou conforter et/ou améliorer, 105 propositions d'actions nouvelles à mener, 25 propositions d'actions susceptibles d'être portées par les membres du Conseil local de développement ou autre acteur en dehors de l'Agglomération.

Le Conseil local de développement a ainsi considérablement nourri de son expertise la feuille de route politique (voir page 27), mais surtout la feuille de route opérationnelle (voir page 40) issues des échanges et débats.

Retrouvez la synthèse de la contribution du Conseil local de développement sur www.coeuressonne.fr

PARTIE 2
Un diagnostic du territoire partagé et enrichi par la concertation des acteurs

La contribution des acteurs économiques

Acteurs centraux d'un territoire pour y exercer leurs activités, pour y vivre, ou pour y faire vivre leurs salariés, les acteurs économiques ont naturellement, en plus de leur représentation au Conseil local de développement, été associés le plus étroitement possible à la définition du « Projet de Territoire 2030 ».

Deux soirées, en septembre et en novembre 2018, ont ainsi été spécifiquement organisées à la Cité du Développement Économique et de l'Emploi. C'est un symbole fort de l'engagement de Cœur d'Essonne Agglomération auprès des entreprises, commerçants, artisans, indépendants pour le développement économique et la création d'emplois de proximité. C'est dans ce format d'ateliers de travail que les acteurs économiques ont fait part de leur vision des freins et opportunités à leur activité, et des actions à mettre en place pour faciliter leur quotidien et préparer l'avenir.

LES PRINCIPALES FORCES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

- le tissu des TPE/PME mobilisé
- l'équilibre ville/campagne, l'environnement et la qualité de vie
- les infrastructures et structures pour les familles et jeunes enfants
- les accès au réseau routier francilien et la position stratégique du territoire
- le dynamisme : les projets, La Base 217, l'accompagnement des acteurs économiques
- la volonté politique des élus du territoire
- le développement des circuits courts
- l'offre de logements
- la concertation des différents acteurs du territoire

LES PRINCIPAUX FREINS AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET À L'EMPLOI

- les infrastructures : maillage, routes, fibre
- les temps de trajet : en transports en commun comme en voiture
- pas assez de facilité et de capacité d'accueil d'entreprises aux activités diversifiées
- la qualité de vie à améliorer : commerces de proximité, sport, redynamiser les quartiers et les centres-villes
- le déficit en formation qualifiante
- le manque de transversalité
- des élus qui ne maîtrisent pas assez le monde du travail, ses réalités et ses coûts
- des lois et textes changeants et compliqués
- une Agglomération trop petite par rapport à ses grands voisins
- trop d'institutions et de compétences croisées

LES ACTIONS RECOMMANDÉES

- développer la fibre et les réseaux
- développement des transports en commun (maillage transversal du territoire)
- développer les modes de transports alternatifs : transports à la demande, covoiturage
- attirer des entreprises
- créer un centre de santé
- création d'un conseil de développement économique
- amplifier les circuits courts
- lutter contre la pollution visuelle
- alléger les taxes et donner des aides aux activités en tension

LES ACTIONS À PLUS LONG TERME

- remise en état et adaptation du réseau routier
- développement des pistes cyclables et des éco-quartiers
- redynamiser les centres-villes et les quartiers
- création d'un centre de formation spécifique
- aide au financement des entreprises
- communiquer sur les savoir-faire de l'Agglomération pour attirer des compétences
- simplifier les réglementations et les démarches
- raccourcir les process et circuits de décision

Remise des prix du Concours d'Idées lors d' « Entreprises à la rencontre de vos voisins »

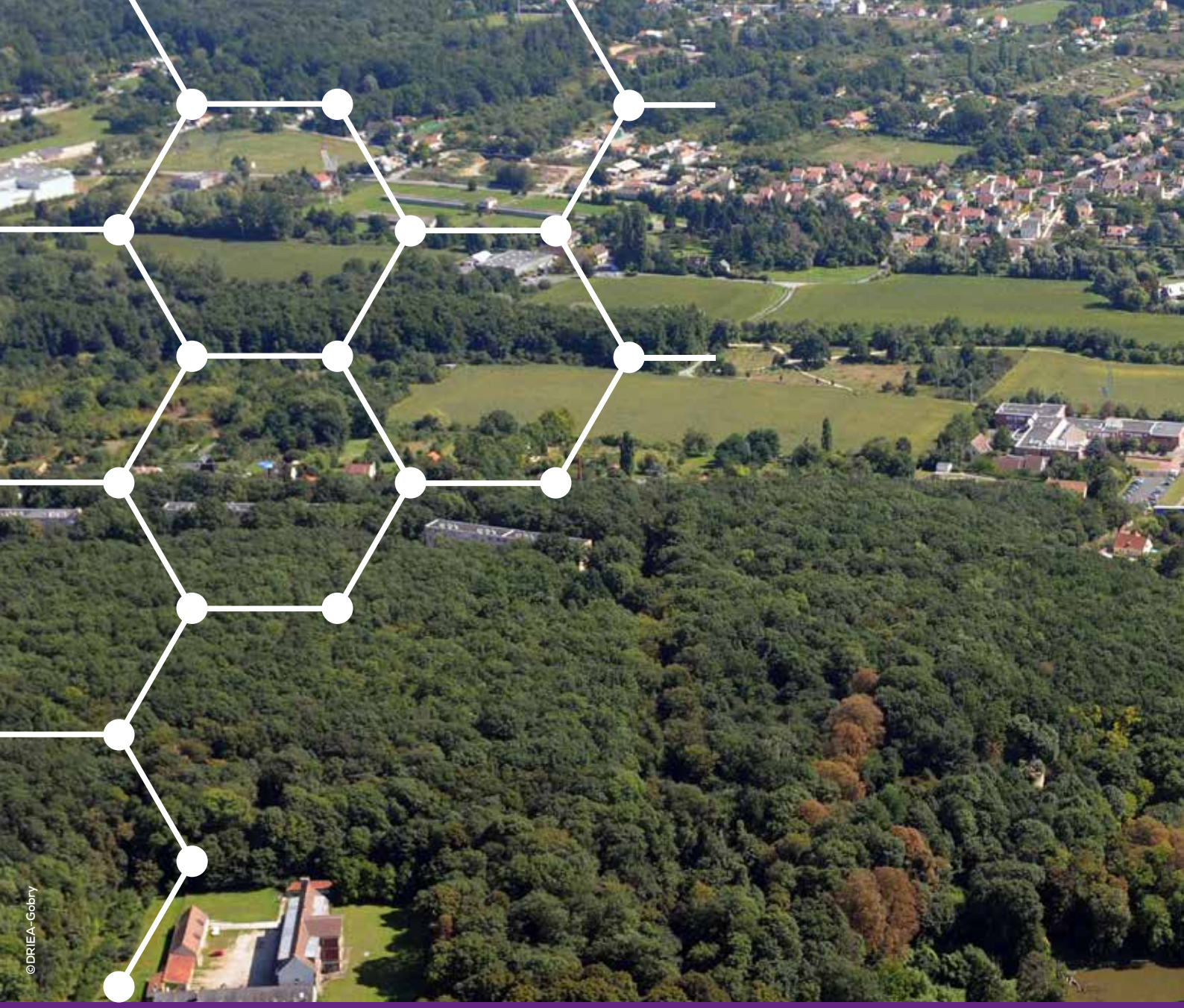

Une feuille de route politique claire, volontariste et partagée

PARTIE

3

De cette très riche matière récoltée, qui constitue des centaines de pages de contributions, réflexions, propositions et précisions, les élus du Conseil communautaire, réunis pour statuer en séance spéciale le samedi 10 novembre 2018, ont validé l'organisation du « Projet de Territoire 2030 » en 6 thèmes majeurs, déclinés en un total de 52 enjeux politiques :

- THÈME 1 : « Affirmer un équilibre entre ville et campagne »
- THÈME 2 : « Se mobiliser pour l'amélioration des déplacements »
- THÈME 3 : « Relever les défis des grandes transitions »
- THÈME 4 : « Développer les solidarités de proximité »
- THÈME 5 : « Promouvoir des projets innovants et fédérateurs »
- THÈME 6 : « Agir au sein de la région Île-de-France »

PARTIE 3
Une feuille de route politique claire, volontariste et partagée

THÈME 1 : « Affirmer un équilibre entre ville et campagne »

Cette première orientation caractérise le territoire dans toute sa diversité et sa complémentarité. Elle forme l'un des socles sur lequel s'est nouée la fusion des deux territoires de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge (CAVO) et de la Communauté de communes de l'Arpajonnais (CCA) pour devenir Cœur d'Essonne Agglomération. Elle symbolise la ferme volonté de préserver l'équilibre d'un territoire qui permet à la fois de bénéficier des avantages d'un tissu urbain dense (accès au logement, aux transports, aux services publics, aux équipements) et des avantages d'un cadre de vie exceptionnel en grande couronne (accès aux espaces verts et naturels, patrimoine et histoire agricoles, services et équipements de proximité, alimentation en circuit court et local, petits commerces). Elle fédère, enfin, largement les élus, les agents, les acteurs économiques et sociaux et les citoyens, rassemblés pour faire valoir cette singularité.

Les enjeux politiques partagés par les acteurs du territoire :

1. Penser l'aménagement équilibré et maîtrisé de notre territoire au service de l'emploi des habitants

- Maîtriser l'urbanisation pour limiter l'étalement urbain et rester maître de la consommation, ou non, des réserves foncières.
- Maîtriser la croissance de la population et répondre à l'ensemble des besoins grâce à la conception d'un territoire équilibré (en services, logements, emplois, équipements, et en favorisant la mixité sociale).
- Favoriser une offre de logements permettant un parcours résidentiel, en mixant petits, moyens et grands logements, en collectif comme en individuel, pour offrir à tous les usagers, et quelle que soit la composition des foyers, des réponses sur le territoire.

Forum pour l'Emploi

Projet d'aménagement des Belles Vues

2. Préserver notre cadre de vie entre ville et campagne, garant de la qualité de vie sur le territoire, en articulant intelligemment les besoins en construction d'un côté et la préservation du cadre de vie des habitants de l'autre

Le Pont des douves à Guibeville

©Béatrice Moley

- Mettre en œuvre un aménagement durable et maîtrisé du territoire, en favorisant l'émergence de projets type « écoquartiers » et/ou haute qualité environnementale.
- Mieux valoriser, protéger et faire connaître les espaces naturels.
- Prévoir des solutions d'accueil pour les Gens du voyage pour éviter leur sédentarisation sur les terres naturelles/agricoles.

3. Affirmer et valoriser l'histoire et le patrimoine agricoles et naturels du territoire

- S'engager à maintenir les espaces agricoles et soutenir les exploitants existants.
- Développer l'offre d'emploi notamment de la filière agricole et artisanale en profitant de l'équilibre ville/campagne du territoire : maraîchage bio, circuits courts et locaux, etc.
- Favoriser des actions permettant de valoriser le patrimoine et l'histoire agricoles du territoire, notamment dans l'aménagement des parcs.

PARTIE 3
Une feuille
de route politique
claire, volontariste
et partagée

THÈME 2 : « Se mobiliser pour l'amélioration des déplacements »

La question des déplacements dans un territoire de grande couronne comme celui de Cœur d'Essonne Agglomération est cruciale. Elle constitue d'abord la première des faiblesses analysées du territoire, non pas tant dans la position géographique centrale et stratégique que le territoire occupe, mais bien dans les conditions quotidiennes de déplacement des habitants, pour aller travailler, étudier, rechercher un emploi, se rendre dans les équipements publics ou les administrations. Elle conditionne ensuite la réussite de nombre d'objectifs politiques définis par les élus du territoire : de qualité de vie des habitants, d'accès à l'emploi, de développement économique et d'implantation d'entreprises. Cœur d'Essonne Agglomération ne peut agir seule sur cette question et se propose ainsi, en plus de ses attributions et compétences, de mener des actions volontaristes fermes auprès des différentes autorités publiques en charge des transports et des mobilités en Île-de-France.

Les enjeux politiques partagés par les acteurs du territoire :

1. S'engager en faveur d'une politique volontariste de déplacement et de mobilité sur le territoire

- Définir des modalités fermes de négociation pour peser sur les décisions et directives d'IDF Mobilités.
- Définir les moyens de pression adéquats auprès du Département, de la Région, et de l'État pour l'amélioration et le développement des infrastructures ferroviaires et routières (RER C, RN20, N104, RD19, RD445, etc.)
- Faire cause commune avec les territoires voisins pour l'amélioration des transports publics.

2. Améliorer les dessertes locales et la mobilité au sein même de Cœur d'Essonne Agglomération

- Améliorer l'offre de transports au sein du territoire en veillant à la desserte des équipements et des infrastructures ferroviaires (amplitudes horaires, transport à la demande, inter-modalité, personnes à mobilité réduite).
- Renforcer les liaisons douces, notamment cyclables, leur sécurisation et leur maillage.

3. Promouvoir des modes de déplacement proposant une alternative à l'usage de la voiture individuelle

- Mettre en œuvre des solutions de transports alternatifs qui font défaut aujourd'hui (développement des circulations douces, des bornes électriques, cadencement des bus, calage des horaires pour assurer les correspondances, intermodalité, trajets internes à l'Agglomération, desserte d'Orly et de Massy TGV, covoiturage, etc.).
- Encourager les nouveaux modes de déplacement alternatifs pour inciter au changement de comportement dans l'usage de la voiture individuelle : covoiturage, copartage, système Vélib', etc.

PARTIE 3
Une feuille de route politique claire, volontariste et partagée

THÈME 3 : « Relever les défis des grandes transitions »

Dans un contexte national et international soumis à de profondes mutations, Cœur d'Essonne Agglomération est confrontée aux grandes transitions, multiples et diverses : bouleversement des habitudes, des modes de vie, des modes de consommation, des usages du service public. De la révolution numérique à la transition énergétique, de l'urgence climatique en passant par la généralisation de nouvelles économies et d'exigences récentes de qualité et de traçabilité des consommateurs, devenus consomm'acteurs, le territoire est bien plus sensibilisé, prêt et décidé à relever l'ensemble de ces défis que nombre de ses voisins. Une réalité due à une anticipation de l'impact de ces changements sur l'action publique. Convaincus des atouts propres du territoire, unanimes sur les objectifs, les élus communautaires et municipaux ont clarifié une feuille de route politique, volontariste et résolument tournée vers le pragmatisme et l'efficacité, en phase avec les attentes des acteurs économiques et des habitants.

Les enjeux politiques partagés par les acteurs du territoire :

1. Répondre aux enjeux climatiques et énergétiques

- Favoriser les énergies renouvelables et en produire localement pour limiter notre dépendance aux énergies dites fossiles (éolien, solaire, rénovations énergétiques et thermiques, géothermie, etc.).
- Identifier les leviers d'action de l'Agglomération pour lutter contre les effets du réchauffement climatique.
- Prendre en compte la dimension sociale des enjeux climatiques et énergétiques (précarité, accès aux innovations, tarifications, accompagnement).

2. Favoriser la transition agricole et alimentaire du territoire

3. Développer les potentialités offertes par le numérique

Armoire de rue pour la fibre

- Favoriser et accélérer les équipements et services liés au numérique (fibre, Haut et Très Haut Débit, téléservices, télétravail, dématérialisation des procédures en veillant au maintien des procédures classiques, généralisation de la 4G, voire de la 5G, etc.) en veillant à combler la fracture numérique et à laisser le libre choix aux usagers.
- Accompagner les acteurs économiques dans la transition numérique et commerciale pour renforcer les échanges et collaborations entre eux, leur dynamisme et leur compétitivité, en consolidant les pôles existants.

Cultures « test » sur La Base 217

©Fermes d'avenir

- Accompagner la transition agricole et les agriculteurs du territoire en reconversion en encourageant de nouvelles implantations (évolution vers le bio, maraîchage, etc.).
- Développer l'agriculture et le maraîchage biologiques, les circuits courts de production et de transformation locaux pour améliorer notre alimentation et sa production.

4. Impulser le développement d'une offre de formation locale tournée vers l'avenir

- Conduire une réflexion sur les métiers de demain, notamment agricoles, énergétiques et numériques pour anticiper les besoins en formation et rendre adéquate l'offre de formation pour les filières d'innovation avec les emplois à pourvoir sur le territoire.
- Développer l'offre de formation sur le territoire tout en valorisant mieux celle déjà existante, notamment celle de l'IUT et du CFA de Brétigny-sur-Orge.
- Se mobiliser pour accroître l'offre de formation supérieure.

THÈME 4 : « Développer les solidarités de proximité »

La diversité du territoire (composition, géographie, typologie, démographie) ainsi que l'hétérogénéité de sa population aux parcours, aux besoins, aux facilités et aux difficultés multiples, demandent des réponses et adaptations pour tous. Les solidarités entre tous les acteurs du territoire, à commencer par les communes entre elles, sont donc au cœur du « Projet de Territoire 2030 ». Dans tous les domaines de l'action publique, et en particulier ceux, centraux voire vitaux, de la santé et de l'accès aux soins, le service public est attendu, au-delà des strictes compétences réglementaires des uns et des autres. Pour permettre à tous de vivre dans une Agglomération qui n'oublie personne, qui favorise l'épanouissement des individus et qui protège chacun, les élus ont formulé, grâce à la très large consultation des acteurs du territoire, des principes forts et volontaristes.

Les enjeux politiques partagés par les acteurs du territoire :

1. S'engager à développer l'offre de santé pour les habitants

- Contribuer à l'optimisation de l'offre de santé sur le territoire en se dotant préalablement d'un diagnostic exhaustif de l'offre et des moyens existants.
- Se mobiliser auprès des acteurs régionaux et nationaux pour une meilleure prise en compte des besoins des habitants et pour le maintien d'une offre de santé publique sur le territoire.
- Réfléchir à une stratégie collective pour rassembler les conditions de maintien et d'implantation de professionnels de santé sur le territoire.

2. Renforcer les solidarités vers les habitants au sein du territoire

- Renforcer la solidarité entre les communes du territoire (équilibre en services, équipements et moyens) en allant vers plus de mutualisation, d'efficacité et de performance des services (groupements de commandes, prêts de matériel, etc.). Développer les synergies et solidarités avec les acteurs du territoire et ceux des territoires voisins.
- Favoriser l'entraide, le partage d'expériences et la mutualisation notamment à travers les mises en réseau.
- Orienter les publics en situation de précarité vers les organismes et institutions adéquats.

- Aider à la prise en compte du handicap dans l'espace public (aménagements urbains, accessibilité des bâtiments publics), les transports collectifs et dans les services, notamment accueils et les structures petite enfance.
- Contribuer à l'amélioration des conditions d'autonomie dans les logements pour les personnes vieillissantes et/ou en situation de handicap et/ou à mobilité réduite (logements adaptés, établissements spécialisés aux tarifs abordables, maintien à domicile).

3. Mieux prendre en compte les besoins des personnes confrontées au handicap, à la perte d'autonomie, et leur inclusion

- Promouvoir la démocratie participative et collaborative pour des actions visant l'amélioration du cadre vie local.
- Poursuivre l'engagement en faveur de l'égalité femmes / hommes sur le territoire.
- Poursuivre les actions menées en faveur des liens intergénérationnels entre jeunes et aînés.
- Développer l'offre de modes de garde dans le domaine de la petite enfance.
- Maintenir l'engagement de l'Agglomération dans la conduite d'actions et d'évènements festifs et populaires.
- Promouvoir l'accès pour tous à la pratique sportive et culturelle et optimiser la gestion du patrimoine bâti.

4. Favoriser le « vivre ensemble » en valorisant les notions de service public, de partage et d'échanges

Spectacle Vertigo au Théâtre Brétigny

PARTIE 3
Une feuille
de route politique
claire, volontariste
et partagée

THÈME 5 : « Promouvoir des projets innovants et fédérateurs »

Cœur d'Essonne Agglomération regorge d'entreprises, d'initiatives et de projets qui préparent l'avenir, fédèrent les populations et les acteurs, innovent, inventent, bougent les lignes. Ils offrent une visibilité essentielle au territoire pour valoriser ses atouts et susciter des idées nouvelles, des vocations et des installations. Ils permettent aussi d'assurer l'augmentation de recettes indispensables au maintien et au développement des services de proximité. Ils préparent enfin et surtout l'emploi de demain pour toutes celles et ceux qui naissent et vivent sur le territoire. S'ils ne peuvent à eux seuls résumer l'engagement des élus, ils constituent bien la locomotive et la vision fusionnée du développement durable, de l'innovation et du développement économique. Cette vision est résumée par les élus du territoire par l'économie verte, sociale et durable, génératrice d'activités, d'emplois et de richesses produites.

Les enjeux politiques partagés par les acteurs du territoire :

1. Donner la priorité à l'économie verte, sociale et durable

Atelier vélo smoothie lors de la signature de la stratégie d'économie circulaire

- Décliner et mettre en œuvre notre stratégie en matière d'économie circulaire et d'économie sociale et solidaire.
- Être encore plus exigeant sur la qualité des projets durables et solidaires (notamment en obtenant des certifications) et sur leur communication auprès du grand public et/ou du public concerné.
- Faire de l'économie verte une filière d'excellence.

Teratec

©STROPPA Philippe

2. Promouvoir des filières d'excellence

- Valoriser, soutenir et exploiter les potentialités des « pépites » du territoire : Teratec, La Base 217, Val'Vert.
- Contribuer à l'implantation d'un campus universitaire dans les domaines scientifiques et technologiques de pointe de notre territoire (simulation numérique, calcul Haut débit).
- Encourager les initiatives qui contribuent à implanter localement des entreprises à la pointe de l'innovation (création de pôles d'excellence, campus universitaire, etc.).
- Renforcer la visibilité du territoire pour accroître son attractivité et favoriser l'implantation locale d'entreprises pourvoyeuses d'activités et d'emplois de demain.
- Développer et accompagner des formations qualifiantes adaptées aux emplois en lien avec Pôle emploi et la région Île-de-France.
- Accompagner les PME / PMI locales dans la valorisation de la Recherche et Développement (R et D)

Cité du Développement Économique et de l'Emploi

©Aurélia Tassafi

3. Soutenir et fédérer les acteurs économiques du territoire

- Développer et renforcer l'offre existante pour accompagner et soutenir le parcours entreprenarial sur le territoire (services aux entreprises, aux artisans, aux agriculteurs et aux commerces de proximité).
- Poursuivre et développer les démarches de consultation et de participation des habitants (réunions d'information, visites, questionnaires, organisation de débats, etc.) ainsi que celle des agents.
- Développer des espaces de co-working notamment favoriser le télétravail.

THÈME 6 : « Agir au sein de la région Île-de-France »

Peser dans les débats prioritaires de la Région (notamment du Grand Paris) pour faire reconnaître les spécificités des collectivités de grande couronne. C'est ainsi que pourrait se résumer le sixième thème de ce « Projet de Territoire 2030 ». Les débats et les échanges ont souligné avec force, et parfois exaspération, le sentiment de relégation des territoires de grande couronne par rapport à la capitale et la petite couronne, voisines. Fléchage prioritaire des investissements dans des territoires déjà bien pourvus, négation des difficultés propres aux territoires franciliens au-delà de Paris et ses communes limitrophes, retardement des investissements sur les lignes C du RER ou maintien d'incertitudes sur les aménagements nécessaires sur les axes routiers. Les élus de Cœur d'Essonne Agglomération sont décidés à peser de tout leur poids pour obtenir un rééquilibrage des moyens financiers et des attentions des pouvoirs publics régionaux et nationaux, en mobilisant la population, y compris en proposant à la population de se mobiliser dans le cadre d'actions symboliques. Dans le but de permettre à tous de vivre dans une Agglomération avec ses atouts et sa personnalité qui s'inscrit dans son contexte métropolitain.

Les enjeux politiques partagés par les acteurs du territoire :

- Encourager d'utiles modes de coopération avec les collectivités voisines pour optimiser notre développement et faire cause commune sur des grands projets.
- Incarner l'identité propre de Cœur d'Essonne Agglomération en valorisant la pertinence de l'échelle d'action.
- Agir pour le rééquilibrage des transports et de l'emploi en grande couronne.
- Mobiliser, informer et fédérer les habitants.

Un plan d’actions opérationnel

PARTIE

4

Pour illustrer le volontarisme de la feuille de route politique enrichie lors de la concertation et la rendre concrète, les élus du territoire ont souhaité l'esquisser opérationnelle et non exclusive. Si elle ne peut reprendre in extenso les 274 propositions d'actions issues des différentes consultations, au risque de constituer un catalogue de mesures parfois irréalistes, non finançables, déjà engagées, voire réalisées, le « Projet de Territoire 2030 » constitue l'introduction et la ligne fédératrice de trois éléments fondamentaux :

- les grands textes de référence obligatoires et attendus des pouvoirs publics : le Schéma de cohérence territoriale (ScOT), le Plan local de l'habitat (PLH), le Plan climat air énergie territorial (PCAET) et le Plan local de déplacements (PLD), auxquels s'ajoute la stratégie de l'économie circulaire, souhaitée, portée et déjà actée par les élus du territoire.
- les politiques publiques de proximité et du quotidien, issues des compétences obligatoires et facultatives assumées par Cœur d'Essonne Agglomération (voir page 9) : les actions issues de ces secteurs, notamment en matière de politique culturelle et sportive, de cohésion sociale ou d'entretien des bâtiments et voiries, sont inhérentes au fonctionnement et aux prérogatives de l'Agglomération, constituant là aussi une forme d'obligation. Elles sont toutes maintenues et intégrées au travail quotidien des élus et des agents de la collectivité ;
- 27 fiches-actions phares affirment l'ambition et viennent compléter les documents obligatoires et les politiques publiques de proximité : elles concentrent l'engagement fort des élus du territoire de répondre concrètement aux attentes essentielles, nouvelles ou anciennes, des habitants de Cœur d'Essonne Agglomération.

Les élus s'engagent à une évaluation et à une présentation de l'état d'avancement du Projet de Territoire chaque année en Conseil Communautaire.

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Une feuille de route opérationnelle constituée de 4 textes d'envergure et de 27 actions

Les textes réglementaires d'envergure

Réunion publique ScOT

LE SCOT ET LA MAÎTRISE DE L'URBANISATION : UNE ÉLABORATION EN COURS, UNE CONCERTATION À PART

Le ScOT est un document d'urbanisme obligatoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage d'un territoire. Pour Cœur d'Essonne Agglomération, la maîtrise de l'urbanisation pour la grande couronne, qui paie un lourd tribut au développement massif de l'espace francilien, est aujourd'hui et pour demain une nécessité. Ne pas subir mais agir pour le développement équilibré du territoire est une priorité traduite en sept enjeux, lesquels constitueront les axes opérationnels du ScOT en cours de construction et de concertation :

- organiser une structuration urbaine et environnementale harmonieuse ;
- préserver et valoriser le patrimoine existant ;
- ajuster la production d'habitat aux besoins du territoire ;
- assurer un cadre de vie de qualité, témoin de l'identité du territoire ;
- limiter la consommation des surfaces agricoles ;
- affirmer des formes urbaines cohérentes avec l'existant pour ne pas dénaturer le cœur des villes ;
- maîtriser et réguler le développement de l'appareil économique et commercial.

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) : UNE RÉFÉRENCE POUR LES BESOINS ET L'OFFRE

Le PLH est le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local. Il est le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle d'un territoire. Ainsi, pour Cœur d'Essonne Agglomération, le PLH en cours de validation se construira en respectant 6 enjeux majeurs visant à mieux prendre en compte les besoins des habitants, notamment les plus fragiles, et d'agir pour la qualité environnementale des constructions et des rénovations :

- donner priorité à l'accès du parc de logements de l'Agglomération aux salariés du territoire ;
- continuer à produire du logement neuf, abordable, de qualité et adapté sur le territoire, pour répondre aux besoins des jeunes, des seniors, en maintenant une vigilance forte sur l'amélioration des conditions de déplacements des Cœur d'Essonniens ;
- maintenir une production mesurée de logements neufs sur le territoire, afin de ne pas aggraver les conditions de déplacements et proposer des équipements et des services pour un cadre de vie de qualité ;
- maintenir l'effort de production de logements sociaux pour répondre

Stratégie Économie circulaire

aux publics les plus fragiles ;
- faire de la rénovation énergétique des logements une priorité pour mieux maîtriser et réduire les dépenses d'énergie, notamment pour les publics en situation de précarité énergétique ;
- mettre en œuvre une labellisation des bailleurs sociaux pour exiger la qualité des constructions, la gestion locative et sociale de proximité, l'entretien régulier et la rénovation du patrimoine.

LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) : UNE DÉMARCHE AMORCÉE

La question énergétique constitue un sujet majeur, à la croisée d'enjeux économiques, environnementaux et sociaux qui touchent le quotidien des habitants. En témoigne, la facture énergétique du territoire, hors transports, estimée à plus de 250 millions d'euros pour l'année 2014 et les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités du territoire qui représentaient près de 1 000 000 de tonnes équivalent Co2 en 2016 dont plus d'un tiers, soit 380 000 teqCO2/an, sont liées aux consommations énergétiques des bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels.

Pour diminuer les émissions et la facture énergétique, l'Agglomération est déjà engagée dans des actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), notamment dans le cadre de différentes politiques publiques (OPAH, Espace info énergie, travaux de rénovation du patrimoine, lancement d'un schéma directeur de développement des EnR&R…). Ces actions permettent de contribuer à répondre aux engagements internationaux, nationaux, régionaux et aux attentes fortes de la population.

Aujourd'hui, face à la nécessité de mener la transition écologique tout en tenant compte des difficultés sociales, Cœur d'Essonne Agglomération souhaite augmenter la résilience de son territoire, lutter contre la volatilité des prix des énergies fossiles et apporter des solutions aux personnes dans le besoin. L'Agglomération souhaite ainsi répondre à 6 enjeux principaux :
- préserver les ressources naturelles ;
- déployer des solutions locales pour lutter contre le réchauffement climatique global ;
- diminuer la consommation d'énergies fossiles et nucléaires polluantes ;
- accompagner les ménages et les entreprises dans la transition énergétique ;
- lutter contre la précarité énergétique ;
- maîtriser la consommation et le coût des énergies.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : UN ENGAGEMENT COMPLET DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMÉRATION

L'économie circulaire vise à produire des biens et des services au plus proche du local tout en limitant la consommation et le gaspillage des ressources naturelles. En synthèse : faire plus et mieux, avec moins. L'enjeu pour l'Agglomération est d'inscrire l'économie circulaire comme pilier de la transition écologique de son territoire avec à la clé l'opportunité de créer des emplois locaux non délocalisables, d'augmenter l'attractivité du territoire pour les entreprises et de diminuer sa dépendance en matières premières et en énergie.

L'Agglomération a adopté le 27 mars 2018 un plan de 26 actions concrètes pour développer l'économie circulaire dans cinq domaines caractéristiques du territoire :
- le développement d'alternatives au transport des marchandises sur la route ;
- le déploiement de l'agriculture biologique et des circuits courts ;
- la mise en œuvre d'initiatives permettant de favoriser le réemploi des déchets ;
- la promotion des éco-matériaux locaux ;
- l'augmentation de notre production en énergies renouvelables.

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action

1-1

Préserver les exploitations agricoles, limiter la consommation des surfaces agricoles, encourager la production locale et la reconversion en filière bio

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	Éviter la consommation d'espaces agricoles sauf pour les projets déjà programmés et connus. Accompagner la transition vers une agriculture plus respectueuse de l'Homme et de l'environnement. Développer l'offre de produits locaux pour répondre à la demande des habitants.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Protéger les espaces agricoles et mieux maîtriser leur gestion (en lien avec la fiche action sur le foncier). Accompagner la structuration de filières locales, notamment par le biais de la restauration collective et de la vente en circuit court. S'inspirer de l'expérience de la "ferme de l'envol" pour l'essaimage des pratiques agro-écologiques sur le territoire.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	• Identifier des espaces agricoles à préserver dans le cadre du ScOT. • Poursuivre la démarche de recensement de pistes foncières agricoles viables, permettant l'installation de producteurs en Agriculture Biologique (AB) sur le territoire. • Mettre en place un dispositif de recherche de porteurs de projets. • Suivre la "ferme de l'envol" et accompagner la structuration de ses débouchés. • Accompagner la reprise d'exploitation en agriculture biologique (AB) pour les exploitants souhaitant partir en retraite. • Accompagner la conversion en agriculture biologique (AB) des exploitants présents sur le territoire. • Une démarche de sensibilisation et d'accompagnement pourra également être menée auprès d'autres exploitants afin de favoriser la diminution de l'usage des produits phytosanitaires et d'encourager les conversions vers l'agriculture biologique. • Lancer des actions d'information et de sensibilisation auprès du grand public, afin de susciter des pratiques et des usages responsables et respectueux. • Lancer un travail d'information et d'accompagnement des agriculteurs présents sur le territoire pour les inciter à s'inscrire dans le projet Sésame.
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Délégation « Agriculture et espaces naturels ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale adjointe « Aménagement / développement économique », service Développement durable, service Base Aérienne.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Fermes d'Avenir, GAB, Terre de Liens, chambre d'agriculture, Groupe SOS, Terre et Cité…

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action

1-2

Protéger et maîtriser les espaces naturels menacés de mitage et/ou à vocation agricole

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	Éviter la consommation d'espaces agricoles et naturels sauf pour les projets déjà programmés et connus. Assurer les continuités écologiques et agricoles sur le territoire. Maintenir et développer des espaces agricoles cultivables et encourager une agriculture plus respectueuse de l'Homme et de l'environnement.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Mettre en place une veille foncière pour les parcelles agricoles et naturelles. Anticiper les acquisitions foncières en fonction des projets (ZAC, TIGA/Sésame, trames vertes…). Doter le territoire d'un outil partenarial pour l'acquisition foncière.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	• Assurer une veille foncière en passant une convention avec les organismes spécialisés (ex : SAFER). • Assurer un suivi foncier et du droit de préemption en partenariat avec la SAFER et les communes. • Établir une cartographie des zones à enjeux stratégiques en se basant notamment sur le ScOT, les projets de ZAC et les pistes foncières fléchées dans le cadre du projet Sésame. • Mener des actions de protection et d'acquisitions foncières avec les partenaires adaptés dans les lieux les plus stratégiques : → SIVOA pour les bords de l'Orge. → SAFER pour les pistes foncières agricoles. → AEV pour les espaces naturels. → Terre de Liens pour les pistes permettant l'installation de petites exploitations. • Contractualiser avec ces différents partenaires (convention, accord de partenariat).
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Délégations « Agriculture et espaces naturels » et « Développement durable ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale adjointe « Aménagement / développement économique », service Développement durable.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	La région Île-de-France. Le département de l'Essonne. Les communes. Les associations environnementales. Les opérateurs fonciers, notamment la SAFER et Terre de Liens. Le syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle.

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action

1-3

Être un acteur du grand cycle de l'eau

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	La loi NOTRe a placé le grand cycle de l'eau au cœur de l'action des intercommunalités. L'Agglomération a fait le choix, dès sa création, d'étendre ses compétences de proximité en matière de gestion de l'eau à : • La distribution de l'eau potable, • La collecte des eaux usées et des eaux pluviales. 5 objectifs majeurs sont actés par l'Agglomération dans le cadre du grand cycle de l'eau : • contribuer à la préservation des ressources en limitant l'apport de pollution au milieu naturel • sensibiliser pour inciter à un usage raisonné de l'eau pour diminuer sa consommation • harmoniser et maîtriser la tarification • agir pour diversifier l'origine de la ressource Le transport des eaux, la production de l'eau potable, le traitement des eaux usées sont délégués à des syndicats plus étendus territorialement. La compétence GEMAPI, sera déléguée à des collectivités de plus large échelle territoriale pour mieux agir à l'échelle de la rivière et du bassin-versant.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Assurer l'extension des compétences à l'échelle de Cœur d'Essonne Agglomération et proposer le mode de gestion offrant le meilleur service au meilleur coût pour les administrés.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	• Reprendre des compétences de proximité sur l'ensemble du territoire tout en restant adhérent des structures syndicales pour la ou les parts de compétence se gérant à une échelle plus large. • Étendre la gestion en régie sur les compétences de proximité. • Assurer une tarification de l'eau la plus juste possible. • Élaborer un plan de surveillance du réseau et d'investissement pour limiter les fuites dans les réseaux d'eau potable et ainsi améliorer le rendement. • Élaborer un plan de surveillance et d'investissement pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement et participer à la lutte contre la pollution du milieu récepteur. • Assurer une communication auprès des administrés sur la nécessaire sobriété en matière d'utilisation de l'eau et sur les gestes contribuant à la préservation des réseaux d'assainissement et la lutte contre les pollutions. • Travailler au sein des syndicats afin de promouvoir et compléter la démarche de l'Agglomération notamment sur les outils de production de l'eau potable ou sur les usines de traitement des eaux usées. • Valoriser la biodiversité grâce aux structures de rivières de notre territoire. • Être un acteur majeur de la réflexion au sein des structures auxquelles Cœur d'Essonne Agglomération a délégué la compétence GEMAPI pour promouvoir la logique de bassin versant et de solidarité au sein de celui-ci.
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Délégation « eau et assainissement ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction Générale Adjointe Environnement et réseaux, Pôle assainissement et eau, et Direction de la Communication
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Eau Cœur d'Essonne, Agence de l'eau, région Île-de-France, Conseil départemental, syndicats de rivière, d'eau et d'assainissement.

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action

1-4

Préserver, développer et valoriser la biodiversité sur le territoire

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	Notre Agglomération possède un patrimoine naturel riche et diversifié auquel les habitants sont très attachés, notamment pour garantir la qualité de leur cadre de vie. Cœur d'Essonne Agglomération souhaite faire de la préservation et de la reconquête de la biodiversité un enjeu primordial de son action, afin de défendre l'intérêt écologique de la protection des espèces et de leurs milieux de vie : espaces naturels, boisés, nature en ville (espaces verts urbains, jardins partagés…), corridors écologiques, trames verte et bleue…
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	• Création d'un Atlas sur le territoire en partenariat avec la région Île-de-France - AEV : - la biodiversité et la ville, - la biodiversité et la forêt, - la biodiversité et l'agriculture, - la biodiversité et les autres milieux. • Faire connaître la biodiversité. • Développer des moyens d'action en faveur de la biodiversité.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	**1) Intérêt et rôle de la biodiversité en ville** • Rôle paysager : préserver le patrimoine naturel, maintenir des espaces « sauvages ». • Intérêt écologique : diversifier le paysage, préserver des couloirs écologiques. • Intérêt social : favoriser les espaces naturels, favoriser les jardins familiaux et les potagers. **2) Biodiversité de la forêt** • Rôle paysager et écologique à maintenir. • Lieu de détente à développer en favorisant l'accès du grand public tout en préservant des espaces non accessibles. • Favoriser la connaissance du milieu forestier à travers les écoles. • Mettre en place une gestion à long terme avec actualisation tous les 10 à 20 ans pour pouvoir s'adapter à l'évolution de la nature. **3) Biodiversité et agriculture** • Intérêt social : améliorer la qualité des paysages, de l'eau, de l'air et des sols. Favoriser la diversification. sensibiliser le public au maintien de l'agriculture en zone péri-urbaine. Promouvoir l'agriculture durable. Travailler avec les agriculteurs sur les problèmes d'érosion et de qualité de l'eau. • Intérêt paysager : maintenir et restaurer les bosquets, haies … • Intérêt économique. **4) Biodiversité des autres milieux** • Préserver les zones inondables et les zones humides. **5) Faire connaître la biodiversité** • Développer la connaissance, la sensibilisation et la formation sur les enjeux de la biodiversité en associant tous les acteurs concernés (associations, scientifiques, habitants, partenaires institutionnels…) par : → réalisation d'un atlas de la biodiversité du territoire, → développement des démarches de participation citoyenne, par exemple pour alimenter les inventaires sur la biodiversité locale ou un observatoire local de la biodiversité, → développement d'outils de sensibilisation adaptés à tous les citoyens en matière de biodiversité (programmes et kits pédagogiques, journées de découverte de la biodiversité locale…), → développement des compétences des acteurs locaux dans le domaine de l'écologie, de la biodiversité et des paysages à travers des programmes de formation et la mise en place de partenariats notamment d'assistance à maîtrise d'ouvrage, → formation des opérateurs (jardiniers, gestionnaires, etc.) dans les collectivités ou les entreprises pour la mise en place d'un processus de gestion durable dans les parcs, les jardins et tout espace public/privé avec la mise en œuvre d'objectifs de limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires (gestion différenciée). **6) Moyens d'action en faveur de la biodiversité** • L'action réglementaire en lien avec le Département, la Région, l'Agence des espaces verts. • L'action foncière en procédant à des acquisitions. • Partenariat avec les syndicats, les services de l'État, les différentes fédérations et associations (chasse, pêche,…), les scientifiques, les aménageurs.

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action

1-4 (suite)

Préserver, développer et valoriser la biodiversité sur le territoire

RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Délégations « Agriculture et espaces naturels » et « Développement durable ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale adjointe « Aménagement / développement économique » / Directeur des espaces urbains, Chef de service espaces naturels
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Agence Régionale de la Biodiversité. SIVOA, ONF, AEV. Associations environnementales.

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action

1-5

Exiger l'exemplarité pour toute nouvelle implantation stratégique d'entreprises

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	Créer un label "Cœur d'Essonne" pour exiger la qualité des implantations d'entreprises sur le territoire ; durable et environnemental, humain et social, architecturalement justifié, fiscal.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Élaborer un cahier de recommandations à destination du ScOT et des PLU des villes ainsi qu'une conditionnalité préalable à l'instruction des projets d'implantation d'entreprises.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	**Recommandations relevant du ScOT et des PLU :** • qualité architecturale, esthétique et inscription sobre dans l'environnement, • consommation d'espace maîtrisée, • végétalisation des surfaces extérieures et usage de plantes et d'essences favorisant la biodiversité, • réduction des nuisances sonores, • sobriété énergétique, recours aux ENR, branchement -quand le site le permet- aux réseaux de chaleur, • maîtrise de la consommation d'eau potable et traitement responsable des rejets d'eau pluviales, • production et gestion des déchets optimisées et recours au réemploi, • gestion responsable des modalités de déplacements (mutualisation des places de stationnement, installation de bornes électriques, de parcs à vélo…). **Conditionnalités :** Les aspects sociaux : • responsabilité sociale d'entreprise en œuvre, • priorisation pour les recrutements des personnes souhaitant vivre et travailler sur le territoire, • emploi de personnes confrontées au handicap, • recours à des emplois en insertion professionnelle, • recours au télétravail, aux tiers lieux pour les salariés, en fonction de la nature des activités. **Concernant la fiscalité :** • responsable, notamment pour les entreprises à capitaux étrangers.
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Délégations « Développement économique et artisanat » et « Aménagement du territoire et urbanisme ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale adjointe « Aménagement / développement économique ».
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Communes, chambres consulaires, associations et réseaux d'entreprises, partenaires de l'emploi et de l'insertion professionnelle, CAUE, ADEME.

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action

1-6

Donner priorité au commerce de proximité, maîtriser le développement des surfaces commerciales

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	Le e-commerce, qui a tendance à devenir le premier magasin des Français, la concurrence forte entre les zones commerciales du sud francilien en plein essor, le souhait de diversité et d'originalité des produits, la juste exigence de la qualité de l'offre et des produits attendus des consommateurs, ont conduit Cœur d'Essonne Agglomération à fixer 3 grandes priorités pour l'appareil commercial du territoire : • faire du commerce de proximité des cœurs de ville une priorité ; • améliorer la qualité, la propreté et l'attractivité des zones commerciales existantes, situées en dehors des centres-villes ; • ne plus créer, ex nihilo, de nouvelles zones commerciales, en dehors de celles programmées et connues.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	**Commerce de proximité :** • placé sous la compétence des Maires, l'Agglomération vient en appui et en ressources techniques des communes pour en améliorer la qualité et l'attractivité. **Maîtrise des projets d'implantation et de mutation des surfaces commerciales et ainsi éviter la concurrence entre les communes :** • décider collectivement des opportunités d'implantation pour toute surface située entre 400 et 1000 m². • partager, en bureau communautaire et en préalable, les avis pour tout projet relevant de la Commission départementale de l'Action Commerciale (CDAC). **Zones commerciales existantes situées en périphérie des communes :** • améliorer l'accessibilité, la qualité architecturale et environnementale et la propreté. • encourager le recours aux actions de l'économie circulaire pour le traitement et le réemploi des déchets, la sobriété des consommations énergétiques des bâtiments commerciaux, la recherche de mutualisation pour l'acheminement et la livraison des marchandises. • encourager les services aux usagers et aux actifs des zones d'activités commerciales : bornes électriques de recharge, retrait marchandises, qualification d'une offre de restauration mobile, conciergeries, etc.. **Appui à la consommation responsable et durable :** • promouvoir la consommation des produits bio produits localement dans les enseignes du territoire • en appui du projet Sésame, développer un ou plusieurs marchés de plein vent pour la vente des produits issus des agriculteurs locaux.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	**Faire de la Cité du développement Économique et de l'Emploi un espace ressource pour les référents commerce des communes et les commerçants :** • organiser un réseau local des commerçants engagés dans la vente des produits bio ; • organiser des journées de sensibilisation et de formation sur l'évolution de la législation et des techniques digitales ; • assurer une veille pour l'évolution de l'appareil commercial local ; • assurer une mission de conseil en économie d'énergie ; • piloter en partenariat avec les communes les règles adoptées dans le ScOT pour les aspects communautaires et structurants en faveur du commerce local. **Dans le cadre de la convention avec la CCI et la CMA :** donner priorité, en partenariat avec les pôles organisés et dotés de manager de centre-ville, à un volet formation des commerçants.
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Délégations « Emploi, commerce de proximité, tourisme » et « Développement économique et artisanat ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale adjointe « Aménagement / Développement économique » / Pôle développement économique et emploi.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Les chambres consulaires, les réseaux et associations de commerçants, Fermes d'avenir, l'ADEME, le Conseil régional Île-de-France, les propriétaires et commercialisateurs des zones commerciales.

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action

2-1

Élaborer et mettre en œuvre un Plan local des déplacements (PLD)

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	Définir une politique pour favoriser les mobilités alternatives à la voiture particulière et répondant aux besoins de déplacements des habitants et salariés du territoire de l'Agglomération sur une échéance de 5 à 10 ans en définissant des plans d'actions sur différentes thématiques, notamment : • la structuration du réseau de transports en commun. • la structuration d'un réseau pour les modes actifs. • l'organisation du transport de marchandises, en lien avec l'économie sociale et solidaire. • le développement des mobilités innovantes.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Adoption d'un PLD, validé par les partenaires. Mise en place d'outils pour évaluer les actions à mettre en œuvre. Concertation avec les partenaires concernés.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	• Définir un cahier des charges, validation et recherche de financement auprès d'Île-de-France Mobilités, identification des partenaires à associer aux études (financiers, décideurs, opérationnels). • Validation du PLD avec les partenaires concernés.
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Délégations « Transports et déplacements » et « Circulations douces ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale adjointe « Environnement et réseaux » / Pôle transports.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités, Communes de l'Agglomération, Département, associations d'usagers, transporteurs routiers, SNCF, associations d'entreprises du territoire (liste non exhaustive).

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action
2-2

Poursuivre la démarche engagée sur les « pôles gares » en intégrant une réflexion sur les services à créer autour des transports

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	Requalifier et aménager l'espace urbain à proximité des pôles gares. Assurer un rabattement efficace, qualitatif et répondant aux besoins des usagers et aux normes d'accessibilité et de sécurité pour l'ensemble des modes. Offrir des services connexes aux usagers (conciergerie, paniers bio, etc.).
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Validation des contrats de pôle pour amorcer les premières réalisations le cas échéant.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	• Poursuivre les études en cours sur les gares de Brétigny-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix et Breuillet pour formaliser un contrat de pôle. Identifier les besoins en services connexes aux transports pour les voyageurs. • Rechercher des financements et intégrer le coût de ces aménagements dans un Plan pluriannuel d'investissement (PPI). • Définir une politique de stationnement tous modes (y compris vélos) aux abords des gares. • Contractualiser des partenariats avec Île-de-France-Mobilités, la SNCF et les transporteurs routiers pour le fonctionnement des futures installations/services.
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Délégation « Transports et déplacements ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale adjointe « Environnement et réseaux » / Pôle transports.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Île-de-France Mobilités, villes, SNCF, transporteurs routiers, association d'usagers et de cyclistes, riverains, etc.

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action

2-3

Mieux faire connaître l'ensemble des solutions de mobilité du territoire, notamment au travers des applications transports existantes comme Via-Navigo

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	Permettre une utilisation plus importante des modes alternatifs à la voiture, par une meilleure connaissance des services existants (bus, co-voiturage, vélo, autostop organisé, etc..).
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Faire connaître et permettre une plus grande utilisation de Via-Navigo notamment via les nouveaux services qui vont se mettre en place sur le territoire.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	• Campagne de communication régulière pour inciter les habitants à utiliser Via-Navigo avant d'envisager un déplacement. • Création d'une agence de mobilité sur la future gare Val Vert Croix Blanche pour aider les habitants à optimiser leurs déplacements alternatifs à la voiture. • Faire remonter à Île-de-France Mobilités les besoins pour cette application, le cas échéant.
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Délégation « Transports et déplacements ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale adjointe « Environnement et réseaux » / Pôle transports et Direction de la Communication.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Transporteurs, Île-de-France Mobilités, SNCF.

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action

2-4

Mettre en œuvre un schéma d'itinéraires cyclables à l'échelle du territoire

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	Favoriser l'usage du vélo, comme alternative à la voiture particulière, sur les déplacements locaux, en veillant tant à la création de nouveaux itinéraires cyclables qu'à leur maillage.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Création de nouveaux itinéraires cyclables sans discontinuité, vers les principaux pôles générateurs de trafic du territoire (gares, zones d'emploi, collèges, lycées, centres commerciaux, etc.). Évaluation de l'usage par la réalisation de comptages réguliers mesurant la fréquentation des itinéraires réalisés.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	• Valider un schéma d'itinéraires cyclables à l'échelle du territoire, intégrant un plan de jalonnement et l'identification des services existants pour les vélos. • Rechercher des financements pour la réalisation des infrastructures nécessaires. • Intégrer du plan de réalisation dans un Plan pluriannuel d'investissement (PPI, intégrant la réalisation d'itinéraires, de signalétique et d'équipements pour les vélos, notamment du stationnement sécurisé). • Réaliser des comptages vélos annuels. • Intégrer la desserte par des circulations douces aux projets d'aménagement dès leur conception. • Intégrer des aménagements pour les vélos pour chaque aménagement de voirie.
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Délégation « Circulations douces ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale adjointe « Environnement et réseaux » / Pôle transports.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Région Île-de-France, communes, départements, associations de cyclistes.

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action

2-5

Fédérer la mise en place de plans de mobilité par les entreprises du territoire, impulser une démarche collaborative au niveau des zones d'activités.

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	Inciter les entreprises du territoire à mettre en œuvre des plans de mobilité à l'échelle des zones d'activités pour favoriser les déplacements alternatifs à la voiture, mutualiser certains services et mieux organiser le transport de marchandises à l'échelle de la zone d'activités.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Mise en œuvre d'un plan de mobilité à l'échelle de Cœur d'Essonne Agglomération. Proposer une aide aux entreprises pour mettre en place des plans de mobilité.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	• Élaborer un plan de mobilité à l'échelle de Cœur d'Essonne Agglomération. • Définir un mode opératoire pour la mise en place d'un plan de mobilité, en lien avec l'économie circulaire en partenariat avec l'ADEME et la CCI, à transmettre aux entreprises. • Proposer une coordination pour l'élaboration des plans de mobilité à l'échelle d'une zone d'activité.
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Délégation «Transport et Déplacements » Délégation « Développement Économique et Artisanat »
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Pôle transport
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Entreprises du territoire, associations d'entreprises, communes concernées, CCI

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action

3-1

Élaborer et mettre en place un schéma de développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	Faire de Cœur d'Essonne Agglomération un acteur de la transition énergétique et de la croissance verte.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Augmenter la part d'EnR&R dans la production et la consommation finale d'énergie. Promouvoir la production d'énergie locale. Réduire les émissions de gaz à effet de serre pour répondre aux objectifs internationaux et nationaux. Limiter la consommation d'énergies fossiles et nucléaires polluantes. Créer des emplois. Offrir un prix stable et abordable de l'énergie.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Le schéma de développement des EnR&R visera à déterminer les moyens techniques, juridiques et financiers permettant de développer les ENR&R sur le territoire de l'Agglomération. Pour se faire, un prestataire sera désigné début 2019 pour analyser précisément la consommation et la production actuelle d'énergie du territoire, identifier les différents gisements en EnR&R mobilisables (solaire, géothermie, méthanisation, éolien, etc.) et définir le potentiel de développement de chaque filière en proposant plusieurs scénarios (du moins au plus ambitieux), accompagnés des stratégies de déploiement détaillées. Pour la plupart des filières, l'Agglomération devra collaborer avec d'autres acteurs spécialisés pour mener des projets à bien. Son degré d'intervention peut donc varier fortement, du portage d'un projet de production en propre sur ses bâtiments ou ses terrains, à une simple mise en relation d'interlocuteurs. Le schéma directeur des EnR&R a donc pour objectif de fixer un cap à l'échelle de l'Agglomération, de permettre l'animation des acteurs du développement des EnR&R (opérateurs du secteur de l'énergie et collectivités notamment) et d'identifier les leviers à disposition pour chacun d'eux. **Les différentes étapes du schéma sont les suivantes :** • réaliser un état des lieux détaillé quant à la production et à la consommation d'énergie du territoire ; • élaborer des scénarios permettant de développer la production d'EnR&R par filière (solaire, géothermie, méthanisation, éolien, etc.) ; • préconiser des actions permettant la mobilisation d'acteurs privés et/ou publics pour faciliter la production d'EnR&R sur l'ensemble du territoire ; • élaborer des préconisations permettant la conduite d'actions exemplaires de Cœur d'Essonne Agglomération sur son patrimoine et sur le foncier dont elle dispose et de même pour les villes de l'Agglomération ; • renforcer l'action d'information, de sensibilisation et de responsabilisation des citoyens et des professionnels, issus de divers secteurs d'activité, en s'appuyant notamment sur l'Espace info énergie qui conseille les particuliers sur leurs projets de rénovation. • identifier le pourcentage de production à développer pour chaque filière, le porteur de projet le plus adéquat (Agglomération, opérateur privé ou public, particuliers, etc.), le montage le plus adapté (société privée, société mixte, société publique de type SPL), le cadencement dans les années à venir, l'estimation de la part de production qui incombera aux différents acteurs et le degré de difficulté de mise en œuvre. L'élaboration du schéma directeur dont la finalisation est prévue en 2019, fera l'objet d'un rapport détaillé, comprenant des éléments graphiques, cartographiques et visuels permettant une compréhension simple des actions à déployer. L'Agglomération mettra ensuite ces actions en œuvre afin d'atteindre les objectifs qui auront été fixés.
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Présidence et délégation « Développement durable ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale adjointe « Aménagement / développement économique », service développement durable.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Région, communes, ADEME, ARENE, SIPPEREC, opérateurs du secteur de l'énergie, prestataires, habitants…

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action

3-2

Projet Sésame : faire de Cœur d'Essonne Agglomération un Territoire pionnier de la transition agricole et alimentaire

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	Accompagner la transition agricole et alimentaire du territoire pour faciliter l'accès à une agriculture plus saine et plus respectueuse de l'environnement. En 10 ans, l'Agglomération ambitionne de nourrir 10% de la population avec des produits bio locaux et atteindre 50% de produits bio et locaux dans la restauration collective. Le projet vise également à mieux rémunérer les producteurs, restaurer et pérenniser la qualité des sols agricoles, la biodiversité et intégrer le cycle de l'eau, lutter contre le gaspillage alimentaire ou encore développer la finance responsable.
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	Après avoir été désignée lauréate en décembre dernier de l'appel à manifestation d'intérêt national « Territoire d'innovation et de Grande Ambition (TIGA) », piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et la Caisse des Dépôts (CDC), en proposant un projet global de transition agricole et alimentaire, l'Agglomération participera fin avril 2019 à la deuxième et dernière phase de sélection avec son projet : «Sésame, le bio s'ouvre à vous !». L'Agglomération mène actuellement des études complémentaires dans de nombreux secteurs (production, transformation, distribution, financements, numérique, restauration collective, communication, formation, etc.) pour élaborer un dossier et des partenariats permettant de répondre aux exigences de la CDC. À ce jour, plusieurs actions et porteurs de projets ont été identifiés. Ils pourront bénéficier des financements de la CDC (en prise de participation ou en subvention). Le montant de la globalité du projet s'élève actuellement à près de 70 millions d'euros. En cas de réussite, la CDC pourrait intervenir à hauteur de 50% (un tiers de subvention et deux tiers de prises de participation). Le reste des financements devant provenir essentiellement de fonds privés.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Développer l'agriculture locale et biologique via notamment l'accompagnement à la conversion et à l'installation de nouvelles fermes, l'accompagnement à la diversification des productions et des débouchés… Créer des filières de transformation et de distribution locale des productions agricoles : créer des unités de transformation et des points de vente en circuits courts (vente directe, AMAP, etc.) et associant des acteurs de la distribution engagés dans la transition agricole et alimentaire. Créer des lieux de transformation et des projets partagés avec les territoires voisins. Développer des projets d'agriculture en lien avec la ville et les habitants : jardins familiaux, partagés, pédagogiques, vergers et/ou jardins en libre-service… Accompagner et structurer l'offre de formation agricole. Mobiliser la population sur la mise en œuvre de la transition agricole et alimentaire. Développer de nouveaux modes de financement des projets en lien avec nos partenaires. Trouver des solutions innovantes et adaptées pour l'irrigation des parcelles cultivables.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	À ce jour, le projet se dessine de la manière suivante : • ouverture d'une ferme biologique pilote de près de 75 hectares (soit l'équivalent de plus d'une centaine de terrains de foot) sur La Base 217 ; • création de dizaines de fermes sur tout le territoire ; • inscription de pistes foncières dans le ScOT et les PLU des villes afin de permettre ces installations et la mise en œuvre d'outil de portage foncier et de mobilisation de ces terrains ; • mise en place d'outils permettant de structurer des filières locales et biologiques en allant de la production (élevage, maraîchage, céréales, œufs, etc.) à la distribution, en passant par la transformation des produits (implantation de Mémé Georgette notamment) ; • création d'une plateforme numérique permettant la mise en relation des producteurs, des distributeurs et des consommateurs ; • dispositif de production d'énergie renouvelable ; • structuration d'une filière de formation ; • création d'un fonds d'investissement et l'utilisation du financement participatif ; • actions de communication et de sensibilisation pour faire participer les habitants au maximum.
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Présidence et délégation « Agriculture et espaces naturels ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale / chef de projet « Base ». Direction générale adjointe « Aménagement / développement économique », service développement durable, Direction de la communication.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Fermes d'Avenir, Mémé Georgette, Groupe SOS, Akuo Energie, réseau AMAP, SAFER, GAB IDF, Terre de Liens, Groupe Casino, Invivo…

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action
3-3

Maîtriser les consommations d'énergie dans les structures et bâtiments publics

OBJECTIFS POLITIQUE / STRATÉGIQUE	• Limiter ou réduire l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables • Encourager le développement d'une économie écologiquement responsable, économie verte • Contribuer au développement économique d'entreprises d'ENR • Adopter une démarche de sobriété, d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	• Diminuer la facture énergétique • Réduire l'impact environnemental des activités liées à l'utilisation de ces énergies fossiles, notamment une baisse des émissions de gaz à effet de serre. • Contrôler les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre • Accompagner le développement de filières énergétiques renouvelables • Valoriser, pérenniser et préserver le patrimoine existant • Améliorer le confort des agents et des usagers
DESCRIPTIF DE L'ACTION	• Recenser les établissements du parc immobilier de l'Agglomération les plus gros consommateurs d'énergie et d'eau ; les bâtiments de 10 ans et plus. • Réaliser les diagnostics énergétiques des bâtiments. → Mutualiser une mission d'ingénierie par un groupement de commande de maîtrise d'ouvrage en associant les communes adhérentes intéressées par le projet. → Produire des rapports d'analyse du bureau d'études sur les actions à mettre en œuvre pour : → détecter les gisements d'économies d'énergie et d'eau → déterminer les actions et investissements nécessaires pour parvenir à exploiter ces gisements. Le diagnostic porte sur les consommations d'énergie des équipements de production et sur les utilités (éclairage, chauffage, climatisation, ventilation, production d'Eau Chaude sanitaire (ECS) et l'eau. → Chiffrer les coûts pour la réalisation des travaux (investissements) → Analyser le temps de retour sur investissement pour chaque action ou chaque bâtiment traité dans sa globalité. → Hiérarchiser les actions d'économies d'énergie (sensibilisation des usagers et utilisateurs ; isolation ; remplacement ou amélioration des installations thermiques de production de chauffage et d'ECS ; modernisation de l'éclairage par du LED ; intégration d'une part d'énergie renouvelable dans les projets ; système de gestions des installations, etc.) • Établir un Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) relatif aux économies d'énergie sur les bâtiments → Prévoir une enveloppe annuelle pour réaliser les travaux en fonction des choix faits par l'autorité territoriale → Rechercher les subventions. • Effectuer un contrôle d'efficience des travaux réalisés. → Suivre l'évolution des consommations d'énergie et d'eau : mise en place des tableaux de bord de suivi des consommations et des contrats de maintenances des installations. → Intéresser et associer les exploitants de chauffage à la démarche de ce projet pour permettre de gérer au mieux le parc immobilier. • Communiquer les résultats, informer les élus, agents, administrés etc.
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Délégations « Patrimoine » et « Développement durable ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale Adjointe « Aménagement / Développement économique », service Développement Durable et Direction de la Communication.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	FEDER, ADEME, exploitants des installations de chauffage, fournisseurs d'énergie

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action

3-4

Aider à la création d'un pôle régional de formation et d'enseignement technologique supérieur dans le domaine de la simulation numérique

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	• Doter le territoire d'une offre universitaire de haut niveau pour mieux répondre à l'attente des jeunes et des entreprises. - Soutenir le développement des métiers de demain dans une activité en plein essor. • Inscrire l'action de Teratec et du territoire dans la coopération scientifique du sud francilien avec Paris Saclay et Grand Paris Sud.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Aider à l'installation d'un troisième cycle universitaire permanent dans le domaine de la simulation numérique sur le campus Teratec. Élaborer le contenu de l'enseignement avec le CEA, le Conseil d'administration de Teratec, les entreprises, l'Agglomération et les universités essonniennes. Présenter le projet d'enseignement et d'accueil du troisième cycle dans le Campus au rectorat, au Conseil Régional et au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Élaborer une charte de coopération d'enseignement universitaire et technologique avec les universités d'Évry, de Paris Saclay et Centrale Supelec.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	• Le troisième cycle d'enseignement supérieur, localisé sur le Campus Teratec, viendra compléter et fédérer en un seul enseignement permanent et pérenne, les modules déjà dispensés sur le campus Teratec. • Ce troisième cycle dans le domaine de la simulation numérique et du HPC sera le premier enseignement de ce type pour le territoire national. Le Campus pourra accueillir 30 étudiants et chercheurs. • Les établissements d'enseignement du territoire, les BTS technologiques des lycées, l'IUT de Brétigny, seront associés par une action spécifique du Contrat local École-Entreprises (CLEE).
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Délégation « Développement économique et artisanat ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale adjointe « Aménagement / développement économique ».
PARTENAIRES ASSOCIÉS	CEA, Teratec, Conseil régional, universités essonniennes, École Centrale Supelec, Établissements d'enseignement technologique du territoire, universités d'Evry et de Paris Saclay.

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action

3-5

Favoriser l'accès à l'emploi de proximité et à l'emploi de demain

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	• Créer des emplois locaux pour lutter contre le chômage, contribuer aux transitions professionnelles. • Rapprocher les besoins des entreprises et des chercheurs d'emploi. • Préparer et anticiper les emplois de demain.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	• Développer l'emploi local. • Organiser, en partenariat avec les 21 communes, une gouvernance territoriale dédiée à l'employabilité et à la prospective.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	**Développer l'emploi local par :** • la poursuite de l'implantation et le développement des entreprises ; • la prospection de leurs besoins en emplois et en compétences de leurs salariés. **Organiser une gouvernance territoriale dédiée à l'employabilité et à la prospective par :** • la mobilisation des réseaux de proximité pour repérer les chercheurs d'emploi, salariés en transition professionnelle ; en particulier les personnes qui ne fréquentent pas les structures d'accompagnement (acteurs du service public de l'emploi, services sociaux…) ; • l'action en priorité pour l'accès à l'emploi des jeunes sortis du système scolaire sans solution • le renforcement des actions de mise en relation directe ou collectives chercheurs/employeurs avec les communes, les acteurs de l'emploi et de l'insertion ; • l'intensification des campagnes d'informations sur les métiers, les formations à destination des chercheurs d'emploi et des salariés ; • la poursuite du rapprochement entre les milieux de l'enseignement et économique (visites d'entreprises, témoignages de professionnels sur leur métier, partenariats sur des projets tuteurés, sensibilisation au recours à l'alternance et à l'apprentissage,…) ; • la mise en place de coopérations avec les entreprises, les organismes de formation et les universités pour anticiper les besoins des filières en expansion (e-commerce, drones, numérique, métiers de l'éco-mobilité…) et les secteurs en tension (bâtiment, logistique, restauration, …).
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Délégations « Emploi, commerce et tourisme » et « Développement économique et artisanat ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale adjointe « Aménagement et développement économique » / pôle Développement économique et emploi.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	État, Région, communes, acteurs du service public de l'emploi et associatifs, entreprises et réseaux professionnels, Éducation nationale, etc.

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action

3-6

Intégrer l'action publique autour de l'innovation grâce au numérique

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	Développer des services publics numériques adaptés aux usages, dans un cadre sécurisé et bienveillant. Élaborer la stratégie d'ouverture des données publiques liées au territoire. Diffuser une culture de l'innovation au sein de la collectivité.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Simplifier les démarches quotidiennes des administrés grâce au numérique, garantir un bon usage des données issues des administrés.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	• Compléter l'offre de services publics à la disposition des administrés (portail famille, télé procédures, réseau de lecture publique, Système d'Information Géographique (SIG) ...) • S'emparer des enjeux des données produites sur le territoire à travers les services « Gestion de la donnée » et « protection des données ». • Développer un dispositif de formation pour accompagner les agents de l'Agglomération à l'usage du numérique. • Accompagner les publics dans la prise en main et l'utilisation de services numériques.
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Délégation « Numérique ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale adjointe « Environnement et réseaux » / Pôle systèmes d'information.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Communes initiées dans la démarche de mutualisation de « Protection des données », SMO Essonne Numérique, AVICCA, FNCCR.

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action

4-1

Œuvrer pour le maintien et le développement d'une offre de soins publique/privée adaptée aux besoins du territoire

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	En complémentarité de l'action de Cœur Essonne Agglomération en matière de prévention/ éducation et promotion de la santé, renforcer l'accès territorial aux soins.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	• Réaliser un diagnostic de l'offre de santé publique / privée sur le territoire. • Définir les leviers susceptibles d'être mobilisés pour déployer une politique d'attractivité médicale dans les territoires à faible densité. • Adhérer au réseau des villes santé de l'OMS et/ou à l'association « Élus, Santé Publique et territoires ». • Soutenir les projets d'accès aux soins à rayonnement intercommunal en partenariat avec l'hôpital d'Arpajon.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Il s'agit dans un premier temps d'actualiser le diagnostic santé réalisé par l'ARS en 2016. **Ce diagnostic intégrera des données quantitatives et visera à interroger des indicateurs pertinents, notamment :** • l'état de santé de la population ; • l'évaluation et la qualification des besoins ; • l'offre de soins libérale et les niveaux de conventionnement ; • l'offre de soins complémentaire (centres hospitaliers, établissements médico-sociaux…) ; • l'accessibilité aux services de santé ; • les projets communaux, les atouts et faiblesses du territoire en la matière. Cet état des lieux pourrait être affiné, par une approche plus qualitative (entretiens individuels, rencontres de représentants d'usagers et de partenaires, réunions d'échange et de réflexion, questionnaires en ligne à destination des habitants…). Il permettra de dresser une cartographie de la démographie médicale sur Cœur d'Essonne Agglomération et de définir les leviers potentiels pour une politique partagée d'attractivité, une action publique qui encourage l'installation de médecins sur le territoire. La santé n'étant pas une compétence obligatoire de l'Agglomération, cette réflexion permettra de mieux définir les contours d'une intervention communautaire : • dans le soutien de tout projet d'accès aux soins à rayonnement intercommunal ; • dans l'émergence d'un projet santé alternatif sur le site du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse ; • dans la dynamique du pôle santé de la Métropole du Grand Paris et son cluster Paris Biotech vallée qui s'étend de Villejuif jusqu'à Évry.
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Délégation « Action sociale et petite enfance ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale adjointe « Cohésion sociale » / Pôle Développement social de proximité.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Collectivités, Agence régional de santé (ARS), professionnels et établissements de santé, réseaux de santé, Assurance maladie, Conseil départemental, région Île-de-France, Hôpital public d'Arpajon et Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse.

Fiche action

4-2

Favoriser l'inclusion numérique

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	Développer la médiation numérique à travers les structures du territoire et les réseaux Très Haut Débit (THD). S'appuyer sur les usages numériques pour faciliter l'accès et le recours aux droits sociaux. Lutter contre le concept d'illettrisme dans le domaine de l'information électronique (illectronisme).
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Rendre le numérique accessible à chaque individu, transmettre les compétences numériques qui permettront de faire de ces outils un levier d'insertion sociale et économique.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	• Déployer des réseaux de Très Haut Débit (THD) pour permettre les usages liés au numérique à l'ensemble des administrés du territoire (télétravail, Smart City, multimédia...). • Sensibiliser les publics à l'utilisation des outils numériques en mettant à disposition des postes dans les équipements communautaires. • Développer l'accompagnement des usagers dans la réalisation des démarches administratives au sein des structures du territoire (Maison de Services Au Public, médiathèques, Tiers lieux, coworking ...). • Inscrire les enjeux d'inclusion numérique du territoire dans le Schéma Directeur des Usages et Services Numériques départemental.
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Délégation « Numérique ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale adjointe « Environnement et réseaux » / Pôle systèmes d'information.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	SIPPEREC, SMO Essonne Numérique, AVICCA, FNCCR, Orange, SFR, COVAGE, clubs informatiques, établissements d'enseignement supérieur.

Soutenir et développer les Tiers-Lieux

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	• Limiter l'usage du véhicule et des transports, notamment dans le cadre des déplacements domicile-travail. • Proposer une alternative au travail à domicile et au travail nomade. • Contribuer à une meilleure conciliation des vies professionnelles et personnelles. • Encourager les échanges, les liens et les coopérations entre acteurs du territoire (salariés, auto-entrepreneurs, entreprises, porteurs de projet, chercheurs d'emploi, agents d'administration, …). • Favoriser l'émergence d'initiative et d'innovation sur un modèle coopératif. • Contribuer à dynamiser un centre-ville ou à réhabiliter des bâtiments industriels ou historiques.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	• Développer la promotion et la mise en réseau des tiers-lieux. • Accompagner l'émergence des tiers-lieux et favoriser leur essor.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Pour soutenir et développer la création d'espaces de travail partagés et collaboratifs, porteurs de création, de production, de formation et vecteurs de lien social et de solidarité, l'Agglomération agit sur 2 axes : **1/ Promouvoir et mettre en réseau les tiers-lieux** • Diffuser et promouvoir les tiers-lieux existants, en s'appuyant sur leurs complémentarités, afin de répondre aux divers usages des salariés, des entreprises, des administrations, des acteurs associatifs. • Développer un réseau des tiers-lieux afin de mutualiser des services, expérimenter des pratiques nouvelles. • Favoriser la création de lieux de convivialité et de solidarité collaboratifs. **2/ Déployer et pérenniser les tiers-lieux** • Identifier et mettre à disposition des espaces communautaires et/ou municipaux, notamment dans le cadre de réhabilitation/réaménagement de bâtiments publics ou dans celui d'optimisation de services de proximité (médiathèques, espaces culturels/socio-culturels, résidences jeunes étudiants, …). • Mobiliser les opérateurs privés et mettre en place des partenariats publics-privés (portage, animation). • Faire émerger, par des appels à projets, des initiatives visant à proposer un nouvel usage, temporaire ou pérenne, aux friches du territoire. • Encourager des réflexions et des expériences relevant de l'urbanisme transitoire (à usage éphémère et alternatif)
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Délégation « Développement économique et artisanat ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale adjointe « Aménagement / développement économique » / Pôle développement économique et emploi.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Région Île-de-France, Caisse des Dépôts et Consignations, Essonne Développement, SNCF, acteurs économiques et associatifs du territoire.

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action

4-4

Mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), voiries, espaces publics et transports

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	• Faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et PMR (Personnes à Mobilité Réduite). • Permettre l'autonomie et l'accès de tous les services à tous les citoyens. • Poursuivre les mesures d'accessibilité aux ERP, voiries, espaces publics et transports. • Rassembler l'ensemble des acteurs pour participer au projet de mise en accessibilité. • Coordonner les actions s'inscrivant dans le projet.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	• Mettre aux normes "accessibilité" conformément à la loi du 11 février 2005 et l'ordonnance 2014-1090 du 26/09/2014 : → le parc immobilier → les voiries → les points d'arrêts des réseaux de bus • Valoriser le patrimoine existant • Améliorer les conditions d'accueil et l'usage des équipements • Adapter la fréquentation des bâtiments et des activités • Améliorer le cheminement et la sécurité des usagers (transport, aménagements de la voirie, espaces publics)
DESCRIPTIF DE L'ACTION **Pour les ERP**	• Recenser les établissements du parc immobilier de l'Agglomération • Harmoniser et compiler les Ad'Ap (Agendas d'accessibilité programmée) réalisés par la CAVO et la CCA. • S'appuyer sur un bureau d'études pour produire les diagnostics sur les actions à mettre en œuvre. • Déterminer la stratégie et hiérarchiser les actions (par bâtiment complet, et/ou à l'occasion de travaux de réhabilitation). • Chiffrer les coûts des investissements pour chaque action et bâtiment traité dans sa globalité pour établir le plan pluriannuel d'investissement. • Affecter un technicien au contrôle des travaux . • Associer et sensibiliser les partenaires : APF (Association des Paralysés de France), les scolaires, l'ensemble des services... à la démarche de ce projet. • Communiquer via le site Internet les actions en cours et les établissements rendus accessibles. • Présenter annuellement l'état d'avancement du projet à la CIAPH (Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées) et ce pendant toute la durée de l'Ad'Ap
DESCRIPTIF DE L'ACTION **Pour la Voirie et Espaces Publics**	• Lancer un marché en 2019 pour l'élaboration du PAVE (Plan Accessibilité des Voiries et Espaces publics) élargi à toutes les communes ayant transféré leur compétence voirie. • Définir les actions à partir du diagnostic produit par le bureau d'études sur les non-conformités relevées concernant les voiries, places PMR et équipement SLT (Signalisation Lumineuse Tricolore) • Déterminer la stratégie et hiérarchiser les actions • Chiffrer les coûts relatifs à la réalisation des travaux et établir le Plan Pluriannuel d'Investissement • Affecter un technicien au contrôle des travaux • Associer et sensibiliser les partenaires : APF (Association des Paralysés de France), les scolaires, l'ensemble des services de l'Agglomération,... à la démarche de ce projet. • Communiquer via le site Internet les actions en cours • Présenter annuellement l'état d'avancement du projet à la CIAPH (Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées)
DESCRIPTIF DE L'ACTION **Pour les transports**	• Mettre en place le SDA –ADAP : Schéma Directeur d'Accessibilité élaboré par Île-de-France Mobilités en lien avec l'Agglomération • Programmer financièrement et organisationnellement la mise en accessibilité de tous les points d'arrêts pour 2021 en application des normes et recommandations de la région Île-de-France et Île-de-France Mobilités • Établir un diagnostic définissant les propositions d'aménagement et leurs mises en œuvre • Communiquer via le site Internet les arrêts de bus rendus accessibles • Présentation chaque année de l'état d'avancement des projets à la CIAPH (Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées)

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action

4-4 (suite)

Mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), voiries, espaces publics et transports

RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Délégations « Transports et déplacements » et « Patrimoine ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale adjointe « Patrimoine » / Pôle patrimoine bâti et Direction de la Communication.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Élus, communes membres, services utilisateurs, associations (APF, etc.), usagers, entreprises, DDT, SDIS, Île-de-France Mobilités, transporteurs.

Fiche action

4-5

Favoriser l'inclusion sociale et territoriale par l'accès à la culture, notamment en contribuant à la réussite éducative, à la formation continue et à la lutte contre les discriminations

OBJECTIF POLITIQUES / STRATÉGIQUES	**Renforcer l'accessibilité du réseau de lecture publique.** Le réseau des médiathèques bénéficie d'un maillage territorial qui contribue au bon taux d'équipement et à la diversité de l'offre culturelle, reconnus comme des points forts du territoire. Toutefois il convient de renforcer davantage la cohérence et la visibilité de cette offre afin de la rendre plus accessible à tous les habitants.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	• Développer les actions visant à toucher les publics ayant des difficultés d'accès à la culture, en contractualisant avec l'État (mise en place d'un Contrat Territoire Lecture) et le Département (poursuite du Contrat Culturel des Territoires). • Adapter l'offre et les services des médiathèques aux besoins des habitants.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	• Étendre le service de portage à domicile à destination des personnes ne pouvant pas se déplacer dans les médiathèques (personnes âgées, personnes à mobilité réduite). • Développer les ressources (actions culturelles, collections, services …) adaptées pour les personnes en situation de handicap et / ou d'illettrisme. • Renforcer le soutien à l'association Lire C'est Vivre travaillant au développement de la lecture avec les détenus de la prison de Fleury-Mérogis. • Renforcer les actions de médiation à destination des habitants des quartiers classés en politique de la ville et aux habitants des zones rurales. • Établir un diagnostic des publics et des non-publics des médiathèques et de leurs pratiques. • Associer les habitants et les partenaires locaux à la vie et à la définition des projets des médiathèques et les fidéliser par des actions adaptées. • Harmoniser les horaires d'ouverture afin de mieux les adapter aux temps vécus par les habitants. • Mettre en place une charte pour l'accueil des classes des écoles dans les médiathèques. • Favoriser l'autonomie des usagers des médiathèques en mettant en place des automates de prêt dans les médiathèques communautaires. • Compléter le maillage territorial en installant des armoires libre-service dans deux bibliothèques rurales (Avrainville et Guibeville) et d'autres quartiers du territoire. • Favoriser l'implantation des boîtes à livres sur le territoire. • Améliorer la visibilité du réseau des médiathèques par des actions de communication adaptées et ciblées.
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Délégation « Culture ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale adjointe « Culture et sports » / Pôle lecture publique et Direction de la Communication.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	État (dont Direction Régionale des Affaires Culturelles). Département (dont Médiathèque départementale de l'Essonne). Communes (services culturels, éducatifs et autres services à la population). Associations locales et nationales. Structures scolaires.

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action

5-1

L'aménagement de La Base 217

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	Mettre en œuvre un projet de reconversion de l'ancien site militaire de l'ex Base aérienne 217, de développement économique, social et écologique au profit de l'ensemble des habitants de l'Agglomération.
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	Le projet d'aménagement de La Base 217 se développe autour d'une double vocation : la reconquête de l'emploi avec l'objectif de créer 10 000 emplois sur site d'une part, et construire un territoire innovant en transition économique, sociale et écologique d'autre part. Dans ce cadre, Cœur d'Essonne Agglomération a créé et mandaté la « SPL Air 217 » pour conduire les réflexions préalables et cadrer l'aménagement du site par la constitution d'un Plan Guide d'aménagement. Après la signature du Contrat de redynamisation de site de défense en mars 2012 (CRSD), l'Agglomération a acquis, en décembre 2015, 300 des 750 hectares du site. La Base 217 est aujourd'hui devenue le lieu d'accueil de plusieurs entreprises permettant de compenser en quelques années seulement les 2 000 emplois civils et militaires supprimés par la fermeture de l'ancienne base aérienne. Elle est également devenue le lieu de développement de filières innovantes sur l'agro-écologie, l'évènementiel, le drone civil, les mobilités électriques et le cinéma. Opportunité foncière unique dans le sud francilien, elle est un moteur de développement pour créer de la richesse économique - source d'emplois pour les habitants et ressource fiscale pour la collectivité - mais aussi un espace de vie au profit des habitants de Cœur d'Essonne Agglomération et de la région Île-de-France dans son ensemble. Elle est incluse à ce titre, avec Teratec, dans le Contrat d'intérêt national (CIN) de la Porte Sud du Grand Paris.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Poursuivre l'aménagement des secteurs déjà programmés dans un objectif de création d'emplois, d'accueil des filières innovantes, de développement de l'agriculture biologique et de création d'une offre culturelle et sportive. La poursuite de l'aménagement dans les prochaines années des secteurs déjà engagés doit permettre d'amplifier la dynamique économique initiée et construire un modèle d'aménagement exemplaire, cohérent et ouvert à tous. Définir un modèle de développement pour les secteurs d'aménagement à venir innovant et exemplaire, en privilégiant les filières cohérentes au regard du projet déjà développé (alimentation, recherche cluster, économie sociale et solidaire, culturel, ...) et les acteurs qui contribuent et entrent en synergie avec le projet global de reconversion.

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action

5-1 (suite)

L'aménagement de La Base 217

DESCRIPTIF DE L'ACTION	• Finaliser la viabilisation et la commercialisation des zones de développements économiques denses en emplois : accompagner la mise en œuvre du secteur e-commerce (Amazon) avec le recrutement de 1 000 CDI et préparer la mise en œuvre du second bâtiment, développement de la zone d'activité en extension de la Tremblaie pour accueillir les entreprises industrielles et de logistique industrielle : East Balt Bakeries et ImmoStef, Bollig und Kemper, etc. • Compléter les pôles d'accueil des entreprises innovantes : création du bâtiment dédié à l'accueil des drones et du cluster Drone Paris Région et accompagnement au développement de la société XYT sur la mobilité électrique • Poursuivre le développement de la zone événementielle sur les anciennes pistes dédiées aux festivals, à la culture et au sport avec le char à voile • Accompagner le développement du « Backlot », site de décors en extérieur pour l'industrie du cinéma • Mettre en œuvre la ferme biologique de 75 ha, avec le lancement d'une première phase de 55 ha, • Mettre en œuvre le Plan Guide (V2) pour développer une réflexion particulière sur les secteurs de développement à venir franges Ouest, village urbain et Carré Nord afin : - De structurer et d'optimiser l'occupation de l'espace avec les entreprises déjà en place. - D'affiner et de rendre cohérente l'implantation de nouvelles activités. - De proposer un modèle d'aménagement qui se tourne résolument vers la préservation, la sanctuarisation de certains espaces de La Base 217 et la mise en œuvre d'une trame écologique, paysagère et agricole • Poursuivre le plan de mobilités et des accès, en partenariat avec l'État, le Département, la Région et les intercommunalités voisines • Poursuivre la mise en œuvre des continuités écologiques du site • Rechercher de nouveaux opérateurs en privilégiant les filières cohérentes au regard du projet déjà développé • Définir un plan de communication et de valorisation du site • Développer une offre de service à destination des entreprises et des habitants
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Présidence.
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale / Direction du projet Base.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	SPL Air 217, État, Département, Région, intercommunalités voisines, partenaires économiques et associatifs, SORGEM, etc.

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action

5-2

Création du pôle d'innovation de la simulation numérique

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	Créer sur le Campus teratec, en partenariat avec le Conseil Régional d'Île-de-France, un pôle national dans le domaine de la simulation numérique et du calcul haut débit (HPC). Fédérer dans ce pôle les atouts du territoire inscrits dans le développement des métiers et solutions d'avenir : entreprises, laboratoires de recherche (IRBA), Cluster Drones, Fermes d'avenir, UTAC...). La simulation numérique est une solution industrielle et environnementale pour les tests dans tous les secteurs de l'économie. Elle permet : • une meilleure prise en compte des besoins et des contraintes ; • la modification rapide des paramètres à moindre coût, donc la capacité de tester des concepts innovants plus facilement ; • des économies rationnelles de matériaux et l'amélioration de la qualité et de la durée de vie des produits ; • l'optimisation des process de production. Un des atouts majeurs reste l'utilisation de la simulation comme moyen de validation avant d'effectuer les tests physiques. Cela permet de limiter le nombre de prototypes physiques à produire et de faire des économies de temps et d'argent et de mieux respecter l'environnement. Le pôle Teratec est pionnier et leader national dans ce domaine.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	• Inscrire le pôle innovation dans les priorités du Conseil Régional d'île-de-France. • Engager la démarche du Conseil Régional d'île-de-France avec les entités du territoire (IRBA, Genopole, UTAC, Fermes d'avenir, Cluster Drone).
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Soutenir et accompagner la création du pôle c'est : • réunir les différents acteurs impliqués dans la simulation numérique, (entreprises, organismes de formation, laboratoires de recherche) ; • définir le modèle économique ; • définir le mode de gouvernance et la place du partenariat entre les différents membres ; • identifier les capacités à dégager des synergies propres pour créer de la valeur ajoutée ; • l'apport pour le développement économique du territoire ; • offrir une visibilité nationale du groupement ; • répondre à l'appel à projet national ; • démocratiser l'accès au supercalculateur.
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Présidence + Délégation « Développement économique et artisanat ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction Générale adjointe « Aménagement / Développement économique ».
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Conseil Régional d'Île-de-France, Caisse des Dépôts, Département, Essonne développement, Ministère compétent, pôle d'enseignements supérieur : école polytechnique, Centrale, Supélec, Fermes d'avenir et les partenaires du projet Sésame.

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action

5-3

Promouvoir et valoriser les PME/PMI engagées dans l'innovation, la Recherche et le Développement (R&D)

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	Créer à la Cité du Développement Économique et de l'Emploi un club des entreprises (PME/PMI) engagées dans la R&D : • mieux faire connaître leurs activités, les métiers de ce secteur et la valeur ajoutée pour le territoire ; • rendre ces entreprises plus attractives pour les jeunes du territoire ; • les accompagner dans leur stratégie de recrutement ; • les aider dans leur stratégie de croissance ; • créer une communauté scientifique et industrielle locale pour mieux relever le défi des transitions économiques sociales et environnementales.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	**Rassembler les acteurs, identifier les besoins** • Créer et animer un club R&D, en lien avec les projets structurants du territoire • Faire connaître et mettre à disposition l'offre de service de l'Agglomération
DESCRIPTIF DE L'ACTION	**Rassembler les acteurs** • Entreprises du territoire qui ont un département de R&D • Jeunes entreprises innovantes • Chambres consulaires, réseaux économiques, fédérations • Laboratoires de recherche • Établissements d'enseignement supérieur (IUT, centres de formation, etc.) **Créer un club R&D** • Identifier les besoins des entreprises • Animer le club par des rencontres régulières et autour d'un évènement annuel R&D : veille informationnelle, partage d'expérience, intervention d'experts, … • Mettre à disposition l'offre de services de l'Agglomération (services immobilier, action économique, durable et solidaire, emploi, …) et de ses partenaires • Favoriser les liens avec les projets/dynamiques d'innovation du territoire, la mise en place de projets expérimentaux • Créer des outils d'information et de communication Mobiliser le club dans les évènements du territoire (Rentrée économique, Printemps des entreprises, Fête de la science, Comité local École Entreprise, Forum pour l'emploi…).
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Présidence + Délégation « Développement économique et artisanat ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale adjointe « Aménagement / Développement économique » - Direction du Développement économique - Emploi, Commerce - Tourisme
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Région, chambres consulaires, Essonne Développement, entreprises du territoire, réseaux économiques (fédérations, …), Teratec, …

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action

5-4

Faire de l'Économie sociale et solidaire (ESS) une priorité au service de l'innovation et de l'emploi

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	• Remettre l'Humain au centre du développement économique. • Apporter une valeur ajoutée sociale à l'économie locale. • Soutenir des initiatives facilitant la vie quotidienne des salariés et accompagnant les personnes en situation d'insertion professionnelle. • Valoriser les actions au service de l'engagement social territorial.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	• Encourager le développement de projets innovants. • Faciliter l'implantation de nouvelles entreprises durables et innovantes. • Faire des entreprises d'insertion du territoire un véritable partenaire de l'accès à l'emploi. • Développer l'offre de services et d'accompagnement des acteurs de l'ESS.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	• Identifier les besoins des acteurs de l'ESS en termes d'accompagnement, de formation, d'aide au développement et à l'implantation… • Définir une offre de services à destination des acteurs du secteur : aide à la création, au développement, à l'installation… • Mobiliser et fédérer les acteurs autour d'un réseau et de rendez-vous phares : mois de l'ESS… • Développer un espace d'échanges avec les communes pour identifier les besoins du territoire. • Lancer des appels à projets pour mettre en œuvre des actions répondant aux besoins exprimés.
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Délégation « Développement économique et artisanat ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale adjointe « Aménagement / Développement économique » / Pôle Développement économique et emploi.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Communes Région Île-de-France Essonne Active ESSCOOP …

PARTIE 4
Un plan d'actions opérationnel

Fiche action

5-5

Mettre en œuvre le plan d'action spécifique à l'économie circulaire adopté en mars 2018

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	Cœur d'Essonne Agglomération, comme la plupart des territoires de Grande couronne est exposée à l'augmentation des déchets produits localement et à l'échelle du Grand Paris ainsi qu'à la sursaturation des flux de transports, notamment de nature industrielle et commerciale. L'Agglomération a décidé d'agir pour ne plus subir. Elle souhaite, par un important travail de transition, faire de ces contraintes, et avec les acteurs, de véritables et ambitieuses valeurs ajoutées économiques environnementales et sociales. 4 grandes priorités sont fixées pour répondre à cet enjeu : • La création d'emplois locaux non délocalisables en structurant des filières à enjeux ; • La diminution de l'impact sur l'environnement des grands projets et des activités économiques ; • L'augmentation de l'attractivité du territoire pour les entreprises ; • La réduction de la dépendance du territoire dans l'approvisionnement en matières premières et en énergie
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Sur la base des 5 flux à enjeux identifiés, il s'agit de développer des opportunités économiques locales dans les domaines suivants : • L'importation et l'exportation des matériaux, en lien avec la forte activité de transport logistique présente sur le territoire et les surfaces de grande distribution. • L'agriculture et l'alimentation, concernant essentiellement les cultures, le bois et les céréales transformées • Les déchets et les déchets des ZAE, avec des enjeux forts sur les papiers-cartons, le bois et les déchets organiques • Le BTP et la construction, caractérisés par une entière dépendance du territoire pour les importations de matériaux • L'énergie et les émissions directes dans l'air, faisant apparaître une très grande dépendance aux énergies fossiles.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	La stratégie économie circulaire a été adoptée le 27 mars 2018 par les élus communautaires. Elle se décline en 26 actions, structurées autour des enjeux présentés ci-dessus. Ces actions seront déployées sur la période 2019-2021. Leur mise en œuvre fera l'objet d'une évaluation annuelle. Des exemples d'actions concrètes : • Créer une ressourcerie pour les matériaux et décors de spectacles en lien avec le projet cinéma de La Base 217 • Créer une plateforme pour le retraitement et le réemploi de déchets de matériaux de chantier • Créer une filière pour retraiter les cartons usagés en plaques d'isolation thermique • Créer une plateforme de services pour les poids lourds en transit sur le territoire • Encourager l'installation de panneaux solaires sur les toits des entrepôts industriels et commerciaux • Produire une baguette Cœur d'Essonne en lien avec la filière courte d'agriculture biologique
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Délégation « Développement économique et artisanat ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale adjointe « Aménagement / Développement économique » / Pôle Développement économique et emploi.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	• OREE • ADEME • Région Île-de-France • CCIE • Entreprises du Territoire • SORGEM • SPL • FFB

Cœur d'Essonne Agglomération
Affaire suivie par Christophe BRERAT
Direction Aménagement et Développement

C.C. du : 15.01.2019

Objet **: Projet de Territoire 2030 de Cœur d'Essonne Agglomération**

Délibération N°

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/926 du 04 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1er janvier 2016,

VU les articles L. 5214-1 et L. 5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui disposent que la Communauté d'agglomération « a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace »,

Présents :

Représentés :

Absents :

Pour :

Considérant la volonté d'engager une large concertation pour aider à la définition d'une trajectoire des politiques publiques de l'agglomération pour la période 2019 / 2030, actée en Conseil Communautaire privé le 17 mars 2018,

Considérant les forces et faiblesses du territoire mises en exergue dans le cadre du diagnostic conduit par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAU Île-de-France),

Considérant les étapes de concertation conduites sur la période de mai à octobre 2018 en direction des habitants de Cœur d'Essonne, des élus du territoire, des agents de la collectivité, des partenaires économiques,

Considérant la décision de prendre en compte les enseignements de la phase de concertation et d'arrêter six thématiques prioritaires ainsi que la définition d'un plan d'action pragmatique pour fixer le cap de l'agglomération jusqu'en 2030, actée en Conseil Communautaire privé le 10 novembre 2018,

Considérant la contribution des membres du Conseil Local de Développement au Projet de Territoire présentée aux élus de Cœur d'Essonne Agglomération le 10 décembre 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 décembre 2018,

DELIBERE, et

ADOPTE le Projet de Territoire de Cœur d'Essonne agglomération pour la période 2019/2030 tel que proposé dans le document présenté en annexe de la présente délibération.

PRECISE que le Projet de Territoire fixe les orientations des politiques publiques en cours d'élaboration, notamment le SCOT, le PLH, le Schéma des Energies renouvelables, l'agriculture, la politique de l'eau et de l'assainissement, le Développement durable et la biodiversité.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

ERIC BRAIVE
PRESIDENT

Cœur d'Essonne Agglomération
La Maréchaussée
1 place Saint-Exupéry
91700 Sainte-Geneviève-des-Bois
Tél. : 01 69 72 18 00
communaute@coeuressonne.fr
www.coeuressonne.fr

Sainte-Geneviève-des-Bois • Brétigny-sur-Orge • Morsang-sur-Orge • Saint-Michel-sur-Orge • Arpajon
Saint-Germain-lès-Arpajon • Fleury-Mérogis • Breuillet • Villemoisson-sur-Orge • Longpont-sur-Orge
Égly • Marolles-en-Hurepoix • Ollainville • Le Plessis-Pâté • La Norville • Leuville-sur-Orge
Villiers-sur-Orge • Bruyères-le-Châtel • Cheptainville • Avrainville • Guibeville

ndbd CONSEIL